

PROJET DE SERVICE

2023-2028

SOMMAIRE

COMMENT EST ÉLABORÉ LE PROJET DE SERVICE ?	2
PRÉSENTATION DU PROJET DE SERVICE 2023-2028	3
AXE 1 : PRÉVENTION PRIMAIRE ET PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE	4
FICHE ACTION 1 : Les risques routiers en milieu professionnel	5-12
FICHE ACTION 2 : Les risques chimiques en entreprise	13-16
FICHE ACTION 3 : Accompagner les entreprises du BTP dans la prévention des risques de pertes auditives chez les salariés exposés aux bruits lésionnels	19-21
FICHE ACTION 4 : Prévenir les Troubles Musculosquelettiques (TMS)	22-29
AXE 2 : AGIR EN AMONT ET RENFORCER LA CULTURE DE LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE	30
FICHE ACTION 5 : Les risques Psychosociaux	31-33
FICHE ACTION 6 : Les acteurs de l'entreprise : 1 ^{er} Relais et acteur de prévention	34-37
AXE 3 : LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI	38
FICHE ACTION 7 : La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi	39-43
AXE 4 : DÉCLOISONNEMENT SANTÉ TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE	44
FICHE ACTION 8 : Prévention et lutte contre les addictions en milieu professionnel : Accompagnement au sevrage	
ANNEXES	48
01. Compte-rendu de la CMT validant le projet de service	49-52
02. Compte-rendu du CA validant le projet de service	53-55
03. Compte-rendu de la CC validant le projet de service	56-58

COMMENT EST ÉLABORÉ LE PROJET DE SERVICE ?

Un groupe de travail émanant de la CMT élabore un diagnostic territorial en recensant différentes sources de données et réalisation d'une synthèse d'éléments :

- ✓ Observatoire régional de santé
- ✓ Atlas régional de santé
- ✓ CARSAT
- ✓ EVREST
- ✓ SUMER
- ✓ INSEE
- ✓ INRS
- ✓ Inaptitudes régionales
- ✓ Rapport d'activité médicale **preveno**

Ce diagnostic est ensuite présenté en CMT.

Les thématiques prioritaires, les populations cibles sont définies afin de construire le projet de service au regard des besoins spécifiques des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

À travers le projet de service, le SPSTI établit un plan d'action afin que les entreprises puissent bénéficier de conseils et d'accompagnement dans la prévention des risques professionnels et de la désinsertion professionnelle.

Le projet de service est décliné en fiches action : **une fiche par thématique.**

Chaque fiche action détermine les éléments suivants :

- Axe,
- Thème,
- Animation : pilote, co-pilote, membres du groupe,
- Contexte : éléments du diagnostic territorial, lien avec le PRST et le PST4,
- Objectifs visés,
- Cibles,
- Plan d'action avec description des actions, but visé par action, planification, partenariats, et moyens mobilisables.

Le projet de service est présenté pour avis au Conseil d'Administration et à la Commission de Contrôle.

Le directeur du service a la responsabilité de la mise en œuvre du projet de service.

La Commission Médico-Technique (CMT) doit s'assurer que le SPSTi propose un service de manière équitable à toutes les entreprises, quel que soit leur taille.

Le projet de service 2023-2028 a été validé par la CMT du 14/11/2023 (voir annexe).

PRÉSENTATION DU PROJET DE SERVICE 2023-2028

Le projet de service se déroulera en 4 axes et en 8 fiches actions.

AXE 1 : Prévention primaire et prévention de l'usure professionnelle

- ✓ Les risques graves ou mortels :
 - Fiche action 1 : Les risques Routiers en milieu professionnel
 - Fiche action 2 : Les risques chimiques en entreprises
- ✓ Les autres risques :
 - Fiche action 3 : Prévenir les Troubles Musculosquelettiques
 - Fiche action 4 : La prévention des risques auditifs en entreprises

AXE 2 : Agir en amont et renforcer la culture de la prévention en entreprise

- Fiche action 5 : Agir en préventive sur les Risques Psychosociaux
- Fiche action 6 : Rendre acteur de la prévention, les acteurs de l'entreprise

AXE 3 : La désinsertion professionnelle et le Maintien dans l'Emploi

- Fiche action 7 : Améliorer la prise en charge et la coordination de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'Emploi

AXE 4 : Décloisonnement Santé Travail et Santé Publique

- Fiche action 8 : Accompagnement au sevrage tabagique et action anti-tabac



AXE 1

Prévention primaire et
Prévention de l'usure professionnelle

FICHE ACTION 1

Axe 1 :	PRÉVENTION PRIMAIRE ET PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE	
Thème 1 :	LES RISQUES ROUTIERS EN MILIEU PROFESSIONNEL	
Animation :	Pilote et copilote	Membres du groupe
	Pilotes : Bruno FIGURSKI Fabien WERY Copilotes : Docteur Dahlia SEAK SAN Valérie HERDHUIN	Docteur Bruno KNIOLA Docteur Sandrine DJANNATI Docteur Sarah DELBOUVRY Ingrid ARIAS, IDEST Sophie SIRI, IDEST Mélanie SCULIER, AST Lucille TROUILLET Laurene RIBOUT Amélie MARTEGOUTTE Isabelle VILLALTA
Contexte :	<p>Le risque routier est la première cause de mortalité au travail. Dans les secteurs du BTP et des travaux publics, il en représente la 2^{ème} cause.</p> <p>En outre, ce projet de service répond aux orientations du Plan Régional Santé (PRST4) des Hauts de France, mais également sur le plan national (PST4) en ces axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> » AXE TRANSVERSAL : Lutter contre les accidents du travail graves et mortels– diagnostic et actions » AXE STRATÉGIQUE 1 : Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention dans ses objectifs 1 et 2 ✓ OBJECTIF 1 : Favoriser la culture de prévention, accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention ✓ OBJECTIF 2 : Accorder une priorité aux principaux risques professionnels et prévenir le risque trajet et mission ✓ OBJECTIF 3 : Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail, en particulier sur le plan organisationnel <p>Pour citer quelques chiffres significatifs :</p> <p>En 2020, source de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONSIR), on compte : 49 828 personnes victimes d'un accident de la route au travail dont 11 656 en accident de mission (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur) et 38 172 en accident de trajet (entre le domicile ou le lieu déjeuner et le travail). 356 salariés en sont décédés.</p> <p>Les accidents routiers représentent 4,8 millions de journées d'arrêts de travail par an avec une moyenne d'arrêt par salarié de 96 jours.</p> <p>En 2020 et 2021, des modifications profondes des conditions de trafic en raison de la crise sanitaire ont entraîné une accidentalité routière particulièrement atypique. Cette période a été marquée par l'observation d'un couvre-feu qui a obligé les usagers à rentrer plus tôt chez eux, déclenchant alors un effet protecteur. D'autres éléments liés à la pandémie ont pu influencer sur les déplacements et donc modifier l'accidentalité routière : le développement des modes doux (marche, vélo...), notamment la pratique du télétravail et le chômage partiel.</p> <p>Au niveau national, 2 944 décès en 2021 ont été répertoriés sur les routes de France métropolitaine (2 780 en 2020).</p> <p>En 2021, 38 % des personnes décédées dans un accident de la route l'ont été dans le cadre du travail (ONIISR).</p>	

Si la mortalité routière a baissé entre 2020 et 2021, **entre 2012 à 2019, chaque année, plus de 3 600 personnes décèdent sur la route (9 à 13 tués par jour en France)** confirmant ainsi la place des accidents routiers professionnels comme 1^{ère} cause de mortalité au travail.

La conduite ne se limite pas aux professionnels de la route mais concerne un grand nombre de salariés. Les risques d'accidents routiers professionnels dépendent de la nature et des exigences du métier qu'exerce le salarié mais aussi de leur comportement et de leurs prises de décision au volant. Justifiant la nécessité d'actions de sensibilisation et de prévention

Les chiffres-clés des causes d'accidents mortels :

Entre 2015 à 2019 : decrescendo :

✓ Vitesse excessive ou inadaptée :	33%
✓ L'alcool (> 0,5 g/l) :	30 %
✓ Les stupéfiants :	15%
✓ Téléphone portable / inattention :	11%
✓ Le refus de priorité :	10%
✓ Prise médicamenteuse :	4%

(Sources : ONISR 2019, données APAM 2019 (Auteur présumé d'accident mortel), CESIR-III - Combinaison d'Études sur la Santé et l'Insécurité Routière, INSERM, 2016)

✓ Sur autoroute, 1 accident mortel sur 3 est dû à l'endormissement au volant.

✓ Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

✓ Écrire un message en conduisant multiplie par 23 le risque d'accidents.

(Source Sécurité routière)

✓ La vitesse et l'alcool, causes historiques de la mortalité routière, sont désormais rejoints par un autre fléau : le smartphone en 2019 (source AXA prévention)

Des facteurs de santé impactent également le nombre d'accidents routiers :

✓ La déficience visuelle est constatée dans 20% des accidents de la circulation.

✓ Le rôle de l'audition (ne pas entendre les signaux de dangers diminuent la capacité de prévenir un accident de la route)

Au-delà des risques accidents de la route, le conducteur est exposé à d'autres risques professionnels tels que **des troubles musculosquelettiques** posturaux et liés à la manipulation de marchandises éventuelle, ainsi que **des risques de stress**, imposant une vision transversale de la prévention routière. L'ampleur des accidents de trajets « domicile travail » (38 172 accidents) doit être mieux étudié et mis en exergue auprès des employeurs et des salariés.

Jusqu'à présent, la prévention du risque routier en mission ayant été privilégiée car elle représente un levier important de mobilisation des entreprises dû à ses obligations légales.

Les métiers suivants dans **les secteurs du Valenciennois et de la Sambre Avesnois** dont les dernières statistiques montrent leur haut taux d'accidentalité justifient le choix de ces professions pour notre projet de service.

- » Les **services à la personne et social** (aides ménagères, aides à domicile, auxiliaires de vie, infirmières, porteurs de repas...) mais également le secteur de l'hébergement, de l'aide par le travail et les **chauffeurs ambulancier**
- » Les **entreprises de nettoyage** (entretien et nettoyage courant des bâtiments et industriel)
- » Les **livreurs** (restauration rapide) **coursiers** (colis)
- » **BTP et TP** et de l'artisanat
- » Les transports routiers de fret **chauffeurs Poids Lourds et SPL**
- » **Les transports de personne, les chauffeurs de bus**

D'autres éléments sont à l'origine d'accidents de la route :

L'état du véhicule utilisé dont les équipements et la maintenance appropriée sont primordiales pour mieux réagir à des risques non maîtrisables et fortuits tels que :

✓ L'état des infrastructures : état du revêtement, nids de poule, signalétiques...

✓ Le comportement des autres usagers de la route : les autres automobilistes, mais également les piétons, les cyclistes, les trottinettes...

✓ La survenue d'animaux

✓ Les conditions météorologiques qui peuvent modifier les distances de freinage (pluie, neige, verglas) et altérer la visibilité (brouillard, éblouissement).

	<p>Malgré son impact, à ce jour, les risques routiers restent encore trop souvent sous-évalués et trop peu traités dans les plans d'actions issus du DUERP notamment en matière d'organisations et de procédures dans des entreprises tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Organiser les déplacements. » Contrôler régulièrement son véhicule et informer sa hiérarchie en cas d'anomalies. » Dans tous les cas, respecter le Code de la route. » Vérifier régulièrement la validité des permis de conduire. » Pour les véhicules utilitaires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Séparer la partie habitacle de conduite du chargement. ✓ Arrimer et répartir les charges dans le volume réservé au chargement. ✓ Adapter la capacité et la puissance du véhicule au chargement <p>En conclusion, ces différents risques évoqués précédemment, à fort coût humain et financier, demandent une attention toute particulière portée sur la prévention et la sensibilisation qui feront l'objet de ce projet de service.</p>
<p>Objectifs visés :</p>	<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> » D'informer et de sensibiliser nos salariés, nos chefs d'entreprise et les représentants de personnel aux dangers de la route en intégrant des données locales comme plus-value en technique d'accroche, en plus des éléments généraux de la prévention routière. » De favoriser la mise en place de bonnes pratiques dans les moyens de prévention collectifs et personnels. » D'inciter les chefs d'entreprise à évaluer et prévenir les risques routiers au même titre que les autres risques professionnels et à inclure ces éléments dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP) <p>Abord de la prévention des risques routiers via :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La prévention primaire c'est-à-dire faire en sorte qu'il n'y ait pas de déplacement donc pas de risques routiers ✓ La prévention secondaire : gérer les risques routiers lorsque les déplacements ne sont pas évitables. Cela comprend plusieurs axes : véhicule, communication, organisation, compétence ✓ La prévention tertiaire : à la suite d'un accident routier, faire en sorte que cela ne se reproduise plus c'est-à-dire analyser l'accident ou l'incident pour trouver des mesures correctrices et préventives futures <ul style="list-style-type: none"> » Une sensibilisation sur les risques routiers de missions et de trajets dans tous les secteurs d'activités où la voiture est un outil de travail avec une mise en exergue concernant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les risques liés aux trajets (entre le domicile et le travail) ✓ Aux usages des nouveaux modes de déplacement personnel dits EDP (Engin de déplacement personnel) tels que les vélos à assistance électrique, les trottinettes, ...

<p>Cibles pour le Valenciennois</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Les services à la personne (aides ménagères, aides à domicile, auxiliaires de vie, infirmières, porteurs de repas...) ce qui correspond pour le valenciennois à environ 923 salariés Ce secteur, en pleine croissance depuis 10 ans, présente des accidents du travail en augmentation (source CNAMTS). Les risques routiers sont importants dans ce secteur d'activité du fait des nombreux déplacements dans la journée, de changements fréquents de lieux d'intervention et de la pression temporelle liée à la nécessité de respecter les horaires du planning. » Les entreprises de nettoyage (entretien des locaux) (correspond pour le valenciennois à environ 300 salariés) ne sont pas épargnées pour plusieurs facteurs. La conduite routière est quotidienne, concerne différents sites d'intervention et impose des délais horaires à respecter. Ces salariés ne possèdent pas toujours de voiture personnelle pour les déplacements selon le type de contrat, souffre plus souvent de précarité sociale et de conduites addictives. De plus, cette population est peu sensibilisée aux risques routiers. » Les livreurs (restauration rapide) coursiers (colis) (correspond pour le valenciennois à environ 383 salariés) dont la conduite est souvent dangereuse : moyens de locomotion plus vulnérables (2 roues pour la plupart), vitesse pour respecter les délais de livraison, utilisation du téléphone... De plus, ces salariés sont également peu sensibilisés aux risques routiers (source Police). » BTP et TP (correspond pour le valenciennois à environ 5304 salariés), Les risques routiers y représente la deuxième cause d'accidents graves et/ou mortels. En 2019, il a été à l'origine de 51 décès, dont 12 en mission et 39 en accidents de trajet, soit 44 % de l'ensemble des accidents mortels recensés pour la branche BTP. Le BTP comptabilise 6 % des accidents de trajet tous secteurs confondus, il représente 14 % des accidents de trajets mortels (source l'OPPBTP).
<p>Cibles pour la Sambre-Avesnois</p>	<p>Les chauffeurs routiers ont également été retenus dans notre projet de service mais sur base d'un autre critère ; la durée journalière qu'ils passent sur la route</p> <ul style="list-style-type: none"> » Les chauffeurs Poids Lourds et SPL (correspond pour le valenciennois à environ 1604 salariés) sont exposés à de nombreux risques professionnels lors du transport routier de marchandises : accidents de la route, troubles musculosquelettiques lors du chargement et déchargement de marchandises, du bâchage et débâchage, des vibrations corps entier et à la station assise prolongée , les chutes lors de la descente de la cabine, du stress lié aux contraintes horaires, à la sécurité dans le véhicule , les risques chimiques par la manipulation des marchandises ou l'appoint en gazole ou essence. » Secteur sanitaire et social (correspond pour la Sambre Avesnois à environ 3187 salariés) pour les secteurs de service à la personne (aide à domicile, action sociale, aide par le travail, hébergement social, accompagnement social, chauffeurs ambulanciers). » Transport routier de fret et de personnes (correspond pour le Sambre Avesnois à environ 925 salariés) dans les métiers : livreurs, coursiers, chauffeurs de bus, chauffeurs poids lourds et SPL. » Secteur du nettoyage (correspond pour le Sambre Avesnois à environ 1014 salariés) secteur courant des bâtiments ou du nettoyage industriel. » Secteur du BTP et TP et de l'artisanat (correspond pour le Sambre Avesnois à environ 1769 salariés) dans les métiers : travaux d'installation électrique dans tous locaux, peinture et vitrerie, maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, couverture par éléments, menuiserie bois et PVC, installation d'eau et de gaz en tous locaux, équipements thermiques et de climatisation, terrassements courants et travaux préparatoires.

Plan d'action	Description des actions But visé par action
	<p>» Point 1 : Réaliser un état des lieux spécifiques à nos adhérents par</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La diffusion de questionnaires orientés auprès de nos employeurs et de nos salariés. Le nombre de questionnaires salariés visés par cible sera déterminé selon un échantillonnage randomisé et donc représentatif au niveau statistique ✓ L'analyse statistique des résultats récoltés ainsi qu'un comparatif avec les statistiques régionales et nationales existants. <p>» Point 2 : Élaboration de documents (plaquettes, brochures, outils spécifiques) pour nos adhérents reprenant la synthèse des résultats récoltés au point 1, en complément d'éléments de sensibilisation et de prévention plus généraux des risques routiers.</p> <p>» Point 3 : Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation aux Risques Routiers Professionnels par divers biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir et diffuser les documents de sensibilisation rédigés, à la suite des points 1 et 2, auprès de nos adhérents ✓ Rencontre et échanges en présentiel et/ou en visioconférence avec nos salariés et/ ou nos employeurs : <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un club « entreprises/employeurs » en lien avec la DDTM (Préfecture du Nord) pour une voie d'approche supplémentaire et différente des problématiques de la sécurité routière (échange, témoignage...) • Organisation de journée de sécurité routière au travail en partenariat avec l'OPPBT, la Préfecture du Nord, la Sécurité Routière ainsi que des campagnes de communication • Pour échanger, sensibiliser et l'accompagner nos entreprises et nos salariés dans les démarches d'évaluation des risques routiers professionnels et son intégration dans le DUERP. • Par le biais d'une formation et d'une sensibilisation des salariés à la conduite en sécurité via notre module R.R.P (Risques Routiers Professionnels) par des sessions de 1 h à 3 h 30 (possibilité d'adapter le module en fonction des besoins de l'entreprise). <p>» Point 4 : Répondre à l'appel à projets d'actions de sécurité routière de la Préfecture du Nord et mener des actions de sensibilisation en commun et participation à l'élaboration du DGO (Document Général d'Orientation) qui définit les orientations d'actions à mener en matière de sécurité routière sur une période de 5 années sur le territoire du département du Nord afin de renforcer la sécurité sur les routes.</p> <p>» Point 5 : : Participation au groupe de travail du Cotech élargi Risque Routier – PRST4 organisé par la DREETS Hauts de France et la CARSAT-Nord-Picardie afin de co-construire une démarche de prévention primaire du RRP avec partage avec les SPST en vue d'un accompagnement de proximité des entreprises.</p>

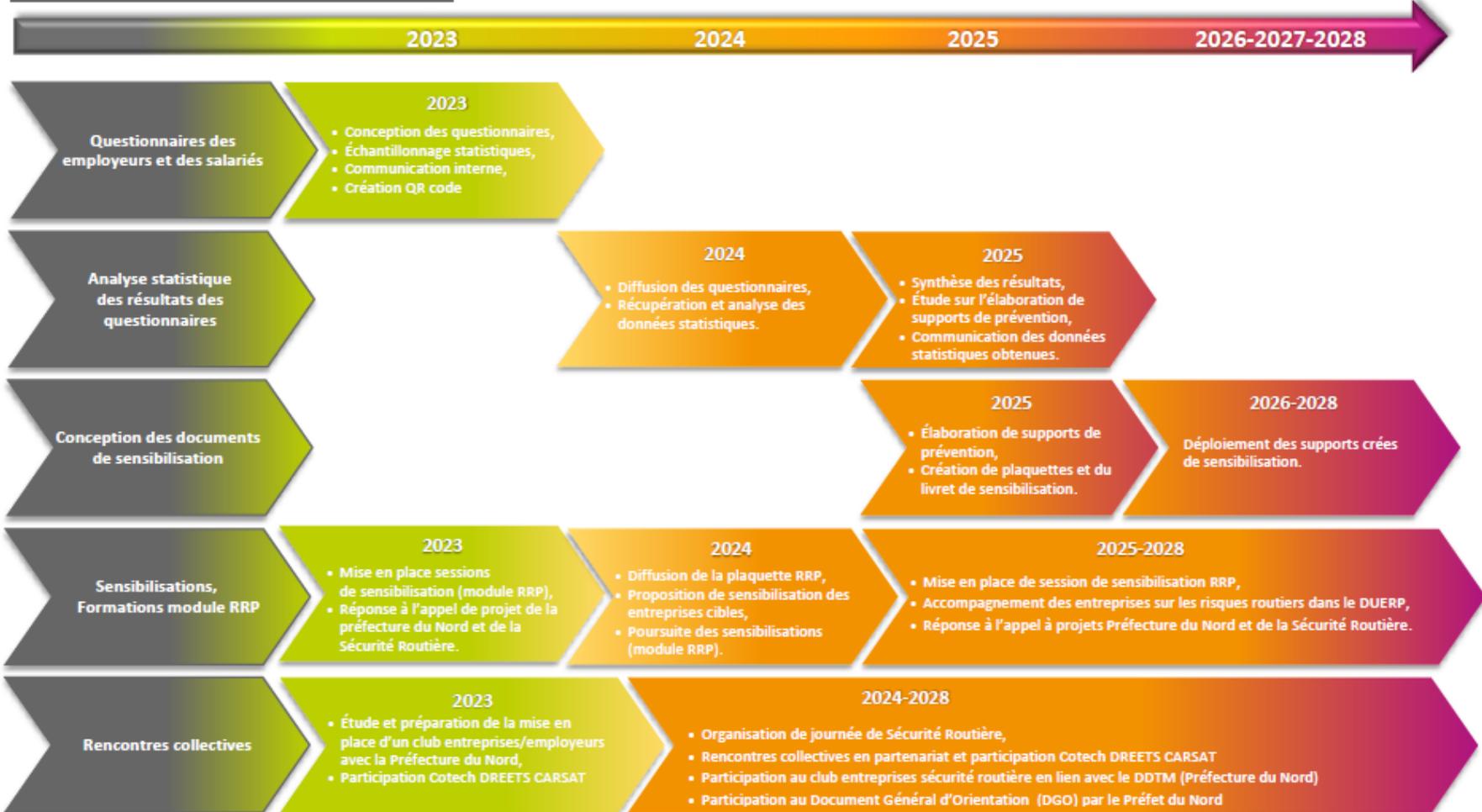
Plan d'action	Planification	<p>Tout en maintenant les actions de sensibilisation et prévention actuels aux risques routiers auprès de nos adhérents, ci-dessous, la planification des nouveaux éléments du projet de service.</p> <p>1er semestre 2023</p> <p>Validation des questionnaires (employeur et salarié)</p> <ul style="list-style-type: none"> » Recensement des entreprises et le nombre de salariés ciblés. » Validation du % pour les statistiques » Organisation de la diffusion des questionnaires » Communication auprès des médecin et des auxiliaires » Répondre à l'appel à projets de la Préfecture du Nord » Mise en place de sessions de sensibilisation RRP » Étude pour la mise en place d'un club entreprises/employeurs en lien avec la Préfecture du Nord <p><u>2ème semestre 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Échange sur les risques routiers avec les SST dans le Valenciennois et la Sambre Avesnois » Mise en forme du questionnaire (employeurs et salariés) en version google forms et création d'un QR code » Participation au Cotech élargi Risque Routier PRST4 (DREETS/CARSAT) » Mise en place de sessions de sensibilisation RRP <p><u>1er semestre 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Envoi des questionnaires » Répondre à l'appel à projets de la Préfecture du Nord » Mise en place de sessions de sensibilisation RRP et journée de sécurité » Diffusion de la plaquette RRP et proposition de sensibilisation aux entreprise cibles » Participation au Cotech élargi Risque Routier PRST4 (DREETS/CARSAT) » Préparation du club entreprises/employeurs en lien avec la Préfecture du Nord <p><u>2ème semestre 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Récupération des données statistiques » Début de l'analyse des données et point sur les résultats obtenus avec les questionnaires » Participation au Cotech élargi Risque Routier PRST4 (DREETS/CARSAT) » Étude sur la réalisation des documents de communication » Mise en place de sessions de sensibilisation RRP <p><u>2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Analyse des données » Étude et création de plaquettes et livrets » Élaboration de supports de prévention » Mise en place de sessions de sensibilisation RRP » Répondre à l'appel à projets de la Préfecture du Nord <p><u>2026 et 2027 :</u></p> <p>Déploiement et sensibilisation RRP avec les nouveaux documents de sensibilisation rédigés et comprenant notamment les données locales.</p> <p><u>2028 :</u></p> <p>Évaluation de l'action</p>
	Partenariat	<p>Médecin du Travail, IDEST, pôle QHSE, pôle communication, pôle hygiène santé, entreprises adhérentes, Préfecture du Nord (DDTM unité sécurité et circulation routière), Sécurité Routière du Nord, l'OPPBTP, CARSAT Nord Picardie, DREETS Hauts de France, Assurance maladie risques professionnels, ECF, Finassur, PRSE, automobile-club du Nord de le France, organisation patronale, les branches professionnelles les plus concernées, Gendarmerie, Police Nationale</p>

	Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> » Impression des questionnaires à distribuer aux salariés (participation des auxiliaires et des médecins du travail) (papier 75g, couleur A4 recto, copieur location 36.00 € par mois coût 1 700 €). » Envoi des questionnaires par google forms aux employeurs (vérification des mails de contact, relances). » Impression des livrets/plaquettes (papier 160g, impression couleur A4 recto verso, copieurs location 36.00 € par mois coût 3 052 €). » Diffusion des plaquettes. » Organisation de rencontres en présentiel (forum, journées sécurités routières, club entreprises/employeurs...). Coût estimé par journée (repas, déplacements des participants, location du matériel...) coût estimé à 3 000 €. » Mise à jour des logiciels de formation et de sensibilisation : Préven Route, Poids Lourds, cap constat, Roue Eco (coût 1680 € TTC). » Achat d'un simulateur en réalité virtuel avec casque (coût 2196 € TTC). » Risques routiers game avec une appli installée, deux casques, deux licences 3 500 € HT). <p>Réservation de la voiture tonneau Automobile club MACIF (coût 650 €). Demande de subvention dans le cadre de l'accompagnement de la DDTM des porteurs de projet au travers de la subvention PDASR (Préfecture du Nord).</p>
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	<p>Des résultats statistiques proches des données nationales et régionales</p> <p>Une sensibilisation de nos adhérents et de leurs salariés, accrue par une enquête et des résultats de terrain locaux.</p> <p>Un renforcement du lien avec nos adhérents et nos salariés pour rester un partenaire privilégié, source d'informations et de sensibilisation.</p>
	Indicateurs	<p>Nombre de questionnaires (employeur et salarié) réalisés et diffusés.</p> <p>Nombre de réponses aux questionnaires.</p> <p>Données statistiques sur la sinistralité routière liée au travail.</p> <p>Nombre d'entreprises sensibilisés aux risques routiers.</p> <p>Nombre de salariés sensibilisés aux risques routiers.</p> <p>Évaluation de la satisfaction des participants aux ateliers</p> <p>Nombre d'outils de communication et de sensibilisation établis (plaquettes, livrets...).</p>

FICHE ACTION 1 : CALENDRIER DES ACTIONS

Projet de service 2023-2028 : Le risque ROUTIER en milieu professionnel

CALENDRIER DES ACTIONS :



FICHE ACTION 2

Axe 1	PRÉVENTION PRIMAIRE ET PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE	
Thème 2	LES RISQUES CHIMIQUES EN ENTREPRISE	
Animation	Pilote et copilote	Membres du groupe
Contexte	<p>Le cadre du projet nous est donné par le Plan Régional Santé Travail n°4. Ses contours sont délimités par l'axe stratégique n°1 : renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention dont on retrouve en son centre l'objectif n°2 : accorder une priorité aux principaux risques professionnels. L'action n°7 qui en découle porte sur la clarification et la diffusion de la démarche de prévention du risque chimique. Elle est définie en ce sens par les 3 thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Montée en compétence des acteurs de prévention » Démarche harmonisée d'évaluation, de repérage et de traçabilité » Accompagner les TPE et PME à appréhender le risque chimique <p>En tant que Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) et pour être en cohérence avec ce PRST4, le Groupe de Travail Risque Chimique (GTRC) choisit de traiter la thématique en lien avec la traçabilité des expositions et d'accompagner les TPE/PME à appréhender le risque chimique.</p> <p>De manière général, les services de santé au travail manquent d'efficacité sur le système de traçabilité. Plusieurs experts font le constat d'un manque d'efficacité du système actuel. Dans son enquête sur les pratiques de biosurveillance des expositions professionnelles en France éditée en 2020, Santé Publique France pointe du doigt la difficulté à suivre les expositions au risque chimique, notamment celles des TPE. Pourtant, les outils ne manquent pas mais ces derniers sont mal exploités. Dans son rapport de 2018 relatif à la prévention et à la prise en compte de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux, le professeur FRIMAT parle d'ailleurs de « traçabilité des expositions morcelée et relativement récente ». L'une des conséquences se traduit par exemple par la sous déclaration de maladies professionnelles. En effet, plusieurs raisons permettent de comprendre ce phénomène telle que le manque de connaissance ou la non-identification du lien entre maladie et travail. Afin de combler ce manque d'efficacité et ainsi renforcer la prévention primaire, la récente réglementation, à travers la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et de l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 dont elle s'inspire, incite vivement à structurer, consolider et optimiser le système de traçabilité actuel.</p> <p>En matière de risque chimique, un outil qui permet de répondre à la traçabilité individuelle et collective des expositions, d'apporter une aide précieuse pour l'élaboration du Document Unique et donc de faciliter les déclarations de maladies professionnelles est la biosurveillance (BS-pro). Elle permet d'objectiver les activités à risques, de mesurer la contamination des individus, de guider d'éventuelles mesures de réduction des expositions et d'en apprécier l'efficacité.</p> <p>En France, de nombreux salariés sont exposés à tout type de poussière. Plus spécifiquement, on estime environ 6.2% des salariés exposés à la poussière silice cristalline (1.400.000) dont majoritairement les hommes (93%). Les secteurs d'activité les plus concernés sont ceux de la céramique, du BTP, des carrières et de porcelaines.</p> <p>Dans le bassin du Sambre Avesnois, le nombre de salariés exposés à la poussière est important et plus spécifiquement ceux exposés à la poussière de silice. En parallèle, on constate aussi une sous déclaration et sous-évaluation de ce risque. Il n'est pas rare de constater une méconnaissance des salariés sur l'exposition à la poussière de silice. Seulement 6,4% de ces salariés sont déclarés comme manipulant un CMR. Or la silice cristalline est depuis janvier 2021 classée comme CMR par le CIRC. En même période, la haute autorité de santé a mis en place des recommandations pour assurer une surveillance médico-professionnelle des salariés exposés à la silice. Cette action sera menée sur le secteur du Sambre Avesnois.</p> <p>Cette approche qui vise à évaluer un risque permet, par le biais des résultats qu'elle fournit, de tracer les expositions professionnelles, cela à condition que les risques aient été identifiés et que les données récoltées puissent être conservées. C'est pourquoi, en parallèle, il semble judicieux de proposer une action qui tend à répondre à ces attentes. Une solution qui s'insère dans cette dynamique de traçabilité est le déploiement de l'outil SEIRICH. Ce dernier, développé par l'INRS, permet à tout employeur de s'approprier son évaluation du risque chimique. En identifiant les risques mais aussi en conservant les résultats des actions entreprises, il offre l'approche complémentaire qui accompagnera les TPE et PME afin d'appréhender le risque chimique.</p>	

Objectifs visés	Renforcer la traçabilité des expositions au risque chimique	
	Secteur Valenciennois Action 1 : Biosurveillance	Secteur Sambre Avesnois Action 1 : Poussière de silice :
	<ul style="list-style-type: none"> » Développer un système de biosurveillance harmonisé au sein de notre Service de Prévention et Santé au Travail 	<ul style="list-style-type: none"> » Définir une méthodologie d'action autour de l'exposition aux poussières de silice » Accompagner les entreprises à l'identification et l'évaluation des expositions professionnelles à la silice » Mise en place d'un plan de prévention relatif à l'exposition à la silice » Sensibiliser les praticiens à la mise en place de la surveillance médico-professionnelle des salariés exposés à la silice.
	Action 2 : SEIRICH	
	» Déployer l'outil SEIRICH auprès des TPE/PME	
Cibles	Action 1 : Biosurveillance	Action 1 : Poussière de silice
	<ul style="list-style-type: none"> » Médecins du travail » Entreprises exposées aux fumées de diesel (Polluants visés : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) 	<ul style="list-style-type: none"> » Les entreprises du secteur concernés : Céramique, BTP, et Industrie » Médecins et infirmiers
	Action 2 : SEIRICH TPE / PME	
Plan d'actions	Description des actions	Action 1 : Biosurveillance
		Action 1 : Silice cristalline :
		<ul style="list-style-type: none"> » Faire un état de lieux de la pratique au sein du SPST » Identifier les secteurs et les entreprises concernées » Constitution de l'échantillon <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacter les entreprises sélectionnées ✓ Proposer la démarche et obtenir leur accord » Élaboration du plan d'action et déploiement d'action <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un outil d'évaluation de risque : identification, analyse et prélèvement » Évaluation de l'action et déploiement sur l'ensemble du secteur
	Action 2 : SEIRICH	
	<ul style="list-style-type: none"> » Cibler les TPE/PME d'intérêt » Identifier les canaux de communication adaptés au public concerné et définir le format de sensibilisation » Déployer les sensibilisations 	
	Partenariats	Laboratoire d'analyse (à définir), Santé Publique France (SPF)
	Moyens Mobilisables	Moyens humains : Pôle communication, infirmières, conseillères Moyens techniques : matériels de prélèvement urinaire, Pompe de prélèvement, PID Moyens financiers : prix des analyses urinaires (dépend du type et du nombre de prélèvements) + prix des prélèvements atmosphériques + Envoi et prise en charge du matériel pour réaliser les prélèvements

Résultats et indicateurs	Résultats attendus	<p><u>Action 1 : Biosurveillance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Mise en place d'un système de traçabilité des expositions au risque chimique » Insuffler une dynamique de biosurveillance chez les médecins du travail. (Rq : quand la situation le permet et que cela est pertinent, celle-ci doit devenir un réflexe et être proposée) » Avoir une démarche de biosurveillance standardisée et comprise de tous » Repérer d'éventuelles entreprises à risque » Créer une base de données statistiquement exploitable au sein du service 	<p><u>Action 1 : Silice cristalline</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Mise en place d'un système de traçabilité des expositions aux poussières de silice » Avoir une démarche de surveillance standardisée et comprise de tous » Créer une base de données statistiquement exploitable au sein du service
		<p><u>Action 2 : SEIRICH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Pouvoir lister le nombre de TPE/PME sensibilisées à SEIRICH et ayant déployé l'outil au sein de sa structure » Toucher un nombre plus important d'adhérent 	

FICHE ACTION 2 : CALENDRIER DES ACTIONS

Projet de service	2023		2024		2025		2026		2027	
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
Action 1 Exposition à la silice			État des lieux + mise en place des plans d'action		Constitution échantillon entreprises	Analyse de l'exposition à la silice + recommandations et accompagnement		Évaluation de l'action	Déploiement sur l'ensemble du secteur	
Action 1 Bio Surveillance	État des lieux	Constitution échantillon entreprises	Bâtir les stratégies de biométrie et les déployer			Analyse des résultats	Recommandations des moyens de prévention		Présentation résultats médecins	Création base de données
Action 2 Seirich			Ciblage TPE/PME	Identification des canaux de communication et définition des formats de sensibilisation		Déploiement des sensibilisations				

FICHE ACTION 3

Axe : 1	PRÉVENTION PRIMAIRE ET PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE															
Thème 3 :	ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU BTP DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES DE PERTES AUDITIVES CHEZ LES SALARIÉS EXPOSÉS AUX BRUITS LÉSIONNELS															
Animation :	Pilote et copilote	Membres du groupe														
	<p>Elodie SENAVE, Technicienne en Ergonomie Docteur Arlette CNOCQUART Docteur Rémy HUBAUT, ergonomiste IPRP</p>	<p>Docteur Catherine BERTRAND Docteur Soumaya HEDHILI Anne Sophie BLEQUY, AST Coraline JASPART, AST Christelle DELLOUE, IDEST Odile PIETTE, CST</p>														
Contexte :	<p>L'exposition au bruit est un risque professionnel. Il peut entraîner de nombreuses pathologies physiques (troubles auditifs, surdité) mais impacte également la santé psychique. La gêne causée par le bruit sur le lieu de travail représente un phénomène de masse, dans tous les secteurs.</p> <p>Sur l'arrondissement de Valenciennes la Maladie Professionnelle 42 « Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels » représente la 3^{ème} cause de risques professionnels. En 2019 les MP 42 représentaient 7,5 % de l'ensemble des Maladies Professionnelles reconnues dans les Hauts de France.</p> <p><u>Le bruit en milieu professionnel est donc un enjeu de santé publique et spécialement dans le BTP.</u></p> <p>L'OPPBTP alerte en indiquant que les surdités représentent 2 % des maladies professionnelles dans le BTP.</p> <p>Selon une enquête IFOP « Bruit, santé auditive et qualité de vie au travail » intéressant largement le secteur de la construction réalisée en 2018, 67 % des actifs occupés travaillant dans ce secteur perçoivent une gêne causée par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail.</p> <p>72 % des salariés travaillant dans le secteur du BTP estiment que la gêne occasionnée est susceptible d'avoir des répercussions sur l'apparition de troubles auditifs (bourdonnements d'oreilles, hypersensibilité au bruit, surdité).</p> <p>Source : https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/10/Enqu%C3%AAt-e-lfop-JNA-2018-Bruit-sant%C3%A9-auditive-et-Qualit%C3%A9-de-Vie-au-travail.pdf</p> <p>Une enquête de 2022 réalisée par l'IFOP à l'occasion des journées nationales de l'audition indique que 57 % des personnes travaillant dans le secteur du BTP-Construction sont personnellement gênées par le bruit et les nuisances sonores.</p> <p>À long terme, l'exposition prolongée à un niveau sonore élevé peut avoir diverses répercussions sur la santé et engendrer une diminution de la capacité auditive, une surdité ou des problèmes cardiaques. Les impacts sont multiples tels que l'indique le tableau ci-dessous :</p> <p style="text-align: center;"><u>Impact du bruit sur les salariés du secteur BTP</u></p> <div style="text-align: center;"> <p><u>Impact du bruit sur les salariés du secteur BTP</u></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Impact</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gêne de compréhension de la parole</td> <td>46%</td> </tr> <tr> <td>Sifflements, Bourdonnements</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Surdités</td> <td>34%</td> </tr> <tr> <td>Fatigue, lassitude, irritabilité</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>Stress</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Trouble du sommeil</td> <td>31%</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>Source : https://www.sante-auditive-autravail.org/pdf/enquete-lfop-JNA-SSAT-2022.pdf</p> <p>La même enquête montre que la moitié des salariés du BTP (49%) ne savent pas comment réagir en cas de troubles de l'audition provenant d'une forte exposition sonore à son poste de travail. L'ensemble des données recueillies démontrent l'intérêt d'agir sur l'exposition sonore auprès des entreprises et des salariés du BTP afin d'agir sur la prévention de ce risque.</p>		Impact	Pourcentage	Gêne de compréhension de la parole	46%	Sifflements, Bourdonnements	40%	Surdités	34%	Fatigue, lassitude, irritabilité	70%	Stress	50%	Trouble du sommeil	31%
Impact	Pourcentage															
Gêne de compréhension de la parole	46%															
Sifflements, Bourdonnements	40%															
Surdités	34%															
Fatigue, lassitude, irritabilité	70%															
Stress	50%															
Trouble du sommeil	31%															

Objectifs visés :	<p>Ce projet de service s'inscrit dans l'axe stratégique n°1 du PRST4 qui a pour objectif de « Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention ».</p> <p>En choisissant d'orienter son action vers le secteur du BTP, ce projet de service vise à atteindre une population importante suivie au sein de l'ASTAV et qui est particulièrement exposée au risque « bruit ».</p> <p>En effet, sur l'arrondissement de Valenciennes le secteur du BTP représente 623 entreprises (5434 salariés au total) soit 10% des entreprises adhérentes au service de Santé au Travail et 7% des salariés suivis.</p> <p>Sur le secteur Sambre Avesnois, le secteur du BTP représente 407 entreprises (3307 salariés au total) soit 14,3% des entreprises adhérentes au service de Santé au Travail et 10,7% des salariés suivis.</p> <p>L'enjeu principal sera d'accompagner les entreprises de ce secteur dans l'évaluation du risque « bruit » afin de les guider dans une démarche de prévention primaire.</p> <p>Le projet doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> » <u>Action 1</u> : Repérer de manière précoce les salariés à risque de pertes auditives dues à des bruits lésionnels. » <u>Action 2</u> : Réaliser des mesures de bruits dans les entreprises ciblées afin de préciser le niveau des nuisances sonores. Agir auprès des entreprises pour repérer les situations à risque. » <u>Action 3</u> : Présenter les résultats des mesures et des analyses de postes. » <u>Action 4</u> : Accompagner les entreprises dans la recherche de solutions collectives et individuelles. » <u>Action 5</u> : Accompagner les entreprises dans la sensibilisation des salariés afin d'agir dans la prévention des risques.
Cibles :	Salariés exerçant dans le secteur du BTP

ACTION 1

Plan d'action	Description des actions But visé par action	<p>Repérages précoces des salariés à risque de MP 42 : « Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels »</p> <p>Les données des reconnaissances de « MP 42 » s'appuient sur des reconnaissances actées.</p> <p>L'action vise à repérer les salariés travaillant dans le secteur BTP avec un audiogramme permettant un diagnostic précoce d'une courbe perturbée. Les audiogrammes réalisés lors des visites médicales permettront un repérage précoce des salariés à risque, leur recensement permettra le ciblage précis de la population à risque (type de poste, entreprise...).</p>
	Planification	2023-2024
	Partenariat	-
	Moyens mobilisables	Médecin du Travail Infirmière Secrétaire Équipe du projet de service
Résultats attendus	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> » Recensement, sur une période prédéfinie, de tous les audiogrammes réalisés sur des salariés du BTP. » Analyse par l'équipe du projet de service des audiogrammes afin de repérer et d'analyser ceux avec des courbes perturbées.
	Indicateurs	Nombre des audiogrammes avec une courbe perturbée/ nombre des audiogrammes réalisés dans le secteur BTP.

ACTION 2

Plan d'action	Description des actions But visé par action	Évaluation du bruit dans les entreprises mises en évidence par le recensement des audiogrammes perturbés. Le recensement des audiogrammes perturbés permettra un ciblage précis de poste ou d'entreprise du secteur BTP avec risques d'expositions aux bruits léSIONNELS. Un contact avec les entreprises mises en évidence par le recensement des audiogrammes perturbés sera effectué afin d'organiser des mesures de bruits.
	Planification	2024-2025-2026
	Partenariat	-
	Moyens mobilisables	<u>Service Métrologie</u> pour la réalisation des mesures de bruits Renfort de l'équipe de métrologie pour assumer l'augmentation des mesures de bruits. <u>Matériels de mesures de bruit</u> Achat de 3 Dbadges 2 + station de chargement (devis en pièce jointe).
Résultats attendus	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> » Évaluation du bruit dans les entreprises selon la norme NF EN ISO 9612, avec calculs de l'exposition aux bruits. » Mise en parallèle des résultats des audiogrammes perturbés avec les résultats des mesures. » Analyse des moyens de prévention existant dans l'entreprise (prévention collective et prévention individuelle) avec calcul de l'efficacité de ceux-ci. » Homogénéisation des pratiques de mesure ASTAV-STSA et benchmark matériel entre les deux organisations.
	Indicateurs	Nombre des entreprises ciblées / nombre entreprises total du secteur BTP. Résultats des évaluations d'exposition au bruit.

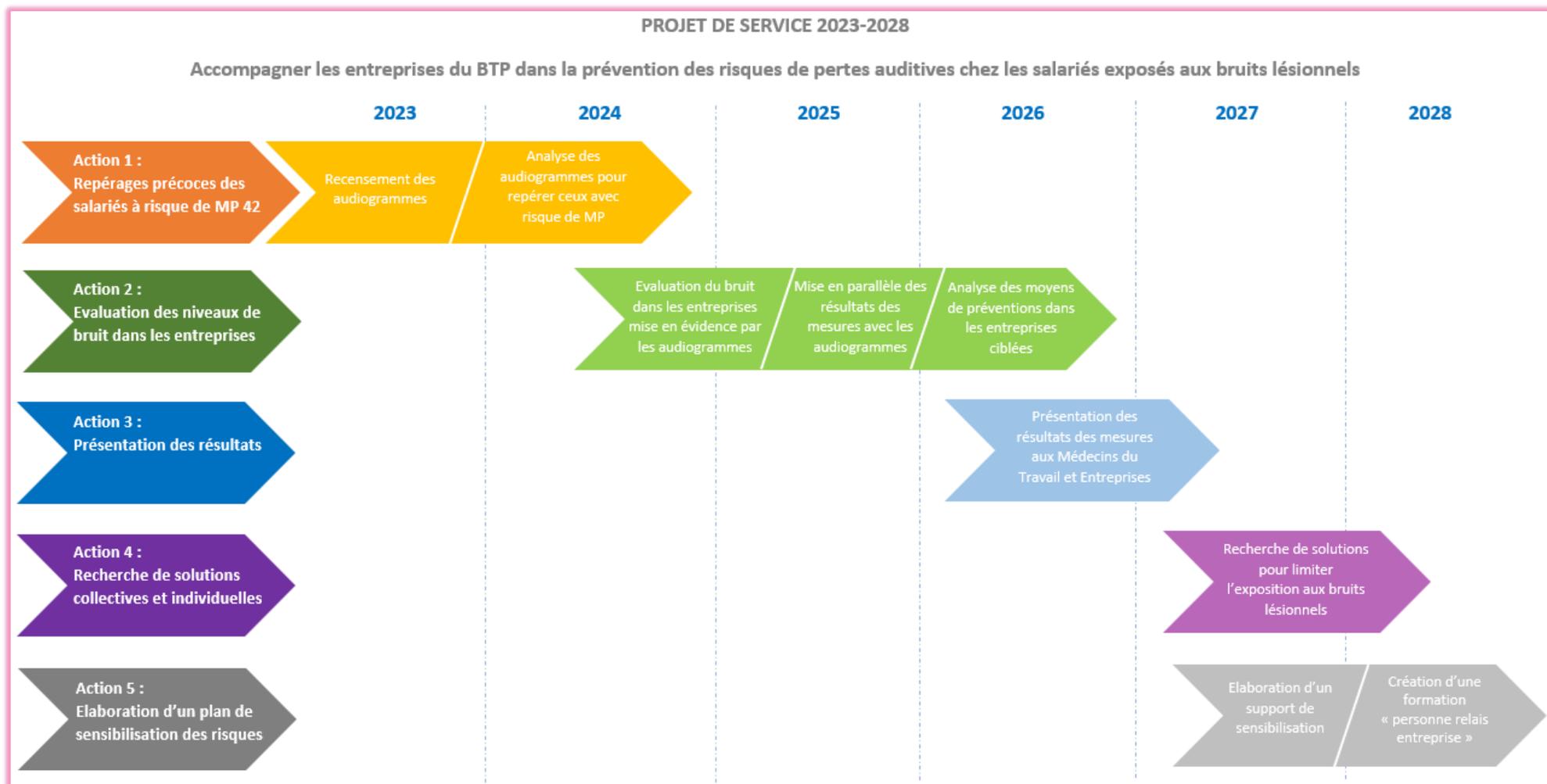
ACTION 3

Plan d'action	Description des actions But visé par action	Présentation des résultats aux Médecins du Travail et aux entreprises. Les résultats des mesures de bruits seront présentés aux Médecins du Travail et aux entreprises qui auront été ciblées.
	Planification	2026 -2027
	Partenariat	-
	Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> » Groupe du Projet de Service » Service Métrologie
Résultats attendus	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> » Présentation des résultats aux Médecins du Travail. » Présentation des résultats aux entreprises.
	Indicateurs	Nombre de présentation des résultats aux Médecins du Travail. Nombre de présentation des résultats dans les entreprises.

ACTION 4		
Plan d'action	Description des actions But visé par action	Recherche de solutions pour limiter l'exposition aux bruits lésonnels L'analyse du travail et des mesures permettront la recherche de solutions pour limiter l'exposition aux bruits.
	Planification	2027 - 2028
	Partenariat	Fournisseur EPC et EPIOPBTP JNA association
	Moyens mobilisables	<u>Service Métrologie</u> <u>Matériel de démonstration</u> Achat de matériel de démonstration (différents types de protecteurs auditifs, mallettes de démonstration adaptées...) estimation maximum de 100€.
Résultats attendus	Résultats attendus	<u>Prévention collective</u> : Recherche de matériels spécifiques Recherche de solutions spécifiques <u>Prévention individuelle</u> : Recherche de protecteurs individuels adaptés Prise de contact avec les fabricants de protecteurs
	Indicateurs	Nombre de contacts avec les fournisseurs.

ACTION 5		
Plan d'action	Description des actions But visé par action	Élaboration d'un plan de sensibilisation pour informer les entreprises des risques liés à l'exposition aux bruits lésonnels et agir en prévention des risques. Élaboration de supports à destination des entreprises pour aider à la sensibilisation des salariés. Aide à la formation de relais d'entreprise.
	Planification	2027-2028
	Partenariat	-
	Moyens mobilisables	Équipe AST pour la mise en forme des supports Service Métrologie Équipe de projet de service « relais et acteur de la prévention » JNA Association
Résultats attendus	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> » Élaboration de supports de sensibilisations à destination des entreprises (prix à définir). » Formation de personne « relais d'entreprise » : cette personne permettra de sensibiliser les salariés de l'entreprise dans les risques liés aux bruits et sur l'importance des EPI.
	Indicateurs	Nombre de personnes « relais d'entreprise » formées. Nombre d'entreprises sensibilisées / nombre d'entreprises du secteur BTP. % de satisfaction entreprise (évaluation).

FICHE ACTION 3 : CALENDRIER DES ACTIONS



FICHE ACTION 4

Axe 1	PRÉVENTION PRIMAIRE ET PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE	
Thème 4	Prévenir les Troubles Musculosquelettiques (TMS)	
Animation	Pilote et copilote	Membres du groupe
	Tony BUREAU, Ergonome IPRP Docteur Françoise MARTIN Rémy HUBAUT, Ergonome IPRP	Delphine BARAS, Ergonome IPRP Docteur Anne BUSCH, Docteur Arielle COMMIN, Sophie GUERVAIN, Auxiliaire médicale Caroline MARTINEZ, AST Catherine RIBALS, AST Isabelle VILLALTA, CST Fabien WERY, IDEST
Contexte	<p>Constats : En France, les TMS sont la 1ère cause de maladies professionnelles (<i>avec 88% des MP reconnues en 2019, soit 44 492 cas dont 4 361 cas pour la région Hauts-de-France</i>) et la 1ère cause d'arrêts de travail (<i>avec 11 millions d'arrêts en 2017, soit 30% des arrêts</i>). Les TMS sont des affections variées aux causes diverses et multifactorielles (de nature biomécanique, organisationnelle et psychosociale). Ils constituent l'une des questions les plus préoccupantes en santé au travail, du fait de leur constante augmentation, de leurs conséquences individuelles sur les salariés, en termes de souffrance (douleurs chroniques), de réduction d'aptitude (gênes fonctionnelles) et de risque de rupture de la vie professionnelle (arrêts de travail, licenciements pour inaptitude), mais aussi de leurs conséquences sur les entreprises et de leur coût (absentéisme, perte de journées de travail, turnover, baisse de productivité, ...).</p> <p>Postulats initiaux : Plusieurs secteurs sont particulièrement touchés : l'agroalimentaire, l'industrie métallurgique, le BTP, le commerce, le transport et la logistique, la propreté, l'aide et les soins à la personne. Ces secteurs qui sont très représentés sur le bassin du Valenciennois (<i>3 181 entreprises, soit 52% des entreprises adhérentes à l'ASTAV</i>), regroupent une part importante de salariés (<i>41 014 salariés, soit 54% des salariés suivis à l'ASTAV</i>), dans des métiers variés et différents.</p> <p>Dans le secteur Sambre Avesnois, les secteurs de l'agroalimentaire, l'industrie métallurgique, le BTP, le commerce, le transport et la logistique, la propreté, l'aide et les soins à la personne représentent 1624 entreprises, soit 57% des entreprises adhérentes et regroupent 20191 salariés, soit 65% des salariés suivis au STSA.</p> <p>Comme au niveau régional, le coût des risques professionnels est en hausse importante sur le Valenciennois (<i>+30% d'augmentation entre 2017 et 2020</i>). Il concentre à lui seul 4% des TMS en région Hauts-de-France et près d'1 arrêt de travail sur 3 de longue durée (> à 1 mois) est lié aux TMS (<i>Cf. diagnostic préalable réalisé par l'ASTAV au 2ème trimestre 2022</i>). Les TMS, qui constituent la 1ère cause de risque professionnel sur le Grand Hainaut, sont particulièrement prégnants.</p> <p>Les enjeux majeurs : La prévention des TMS est donc un enjeu majeur, au cœur de la prévention de l'usure professionnelle et de la désinsertion professionnelle des salariés sur le bassin du Valenciennois et du secteur Sambre Avesnois, en particulier dans les secteurs à risque précités. De façon générale, les autres secteurs d'activité et toutes les entreprises quelles que soient leur taille (TPE, PME, et ETI), peuvent être concernés par les TMS.</p>	

Objectifs visés	<p>Ce projet de service s'inscrit dans l'axe stratégique n°1 du PRST4 HDF qui a pour but de « Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention » et qui a comme objectif secondaire d'accorder une priorité aux principaux risques professionnels dont les TMS. Les actions à mener en faveur de la prévention des TMS reposeront à agir sur plusieurs leviers dans les entreprises. Elles tiendront compte des actions prioritaires définies pour ce risque dans le dernier Plan Santé au Travail (PST4-2021-2025). Le projet s'articule en 6 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action N°1 : Élaborer un outil de dépistage du risque de TMS • Action N°2 : Réaliser une vidéo de sensibilisation sur le risque TMS • Action N°3 : Proposer un atelier de prévention sur les TMS. • Action N°4 : Aider les entreprises ciblées à évaluer le risque de TMS • Action N°5 : Créer une plateforme numérique d'information et de sensibilisation sur les TMS pour les employeurs. • Action N°6 : Concevoir un guide interactif numérique sur les solutions techniques existantes pour la prévention des TMS <p>Premier levier : Informer les employeurs et les salariés (mise en place de campagnes de communication en utilisant les outils numériques), sensibiliser les employeurs et les différents acteurs de prévention de l'entreprise (les ressources humaines, les chargés de prévention, les membres du C2SCT...) par la fiche d'entreprise et par des moyens pédagogiques et ludiques sur le risque TMS (atelier de prévention, vidéo, quiz...). Action prioritaire PST4 : Renforcer la communication sur l'importance de la prévention des TMS (Action N°2, Action N°3, Action N°5, Action N°6)</p> <p>Deuxième levier : Détecter précocement le risque TMS dans les entreprises en utilisant des outils simples et rapides (ex : élaboration de questionnaires) et accompagner les entreprises à mener des actions de prévention contre les TMS. Actions prioritaires PST4 : Aider à l'évaluation du risque TMS. Améliorer les outils et les méthodes proposés aux entreprises sur les TMS afin qu'elles s'impliquent davantage dans l'évaluation de ce risque et des plans d'action associés (Action N°1, Action, N°4)</p> <p>Troisième levier : Promouvoir les démarches de prévention des TMS dans les entreprises, avec notamment le dispositif TMS Pros de l'Assurance Maladie (mise à disposition d'une méthodologie et d'outils de travail) afin d'inciter les entreprises à engager une démarche organisée et structurée, et à se former en interne sur l'analyse du risque TMS. Action prioritaire PST4 : Promouvoir les démarches de prévention des TMS auprès des entreprises concernées, grâce à un élargissement des programmes d'accompagnement dédiés (Action N°3).</p>
	<p>L'objectif, étant d'améliorer leur culture de prévention en entreprise, de façon à éviter l'apparition de nouveaux cas (en prévention primaire), mais aussi pour éviter l'aggravation de cas existants (en prévention secondaire) et pour diminuer l'aggravation des atteintes et leurs conséquences (en prévention tertiaire). Ces actions viseront également à réduire les arrêts maladies de longues durées, le nombre de déclarations en maladie professionnelle et de diminuer le nombre d'inaptitude au poste pour les salariés.</p>
Cibles	<p>Les entreprises adhérentes à l'ASTAV qui font parties des 7 secteurs d'activité les plus touchés par les TMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agroalimentaire (de 10.11Z à 10.92Z) ; • L'industrie métallurgique (de 24.10Z à 25.99B) ; • Le BTP (de 41.10A à 43.99E) ; • Le commerce (de 45.11Z à 47.99B) ; • Le transport et la logistique (de 49.10Z à 53.20Z) ; • La propreté (de 81.10Z à 81.30Z) ; • L'aide et les soins à la personne (de 86.10Z à 88.99B). <p>Une attention particulière sera faite auprès des TPE/PME ayant un taux de sinistralité élevé (c'est à dire, les établissements où l'on retrouve principalement des maladies professionnelles du tableau n°57 : <i>Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail</i> et du tableau n°98 : <i>Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes</i>, ainsi que des accidents du travail portant sur le rachis) et qui n'auraient pas été ciblées par la Carsat dans le cadre du dispositif TMS PROS.</p>

ACTION 1

<p>Plan d'action</p>	<p>Description des actions But visé par action</p>	<p>À partir de questionnaires existants, définir et élaborer, un outil de détection du risque TMS, simple et rapide pour les employeurs. Le groupe projet TMS se chargera de créer cet outil de dépistage qui sera diffusé, présenté et proposé aux entreprises cibles par l'intermédiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des médecins du travail (notamment lors des actions en milieu du travail et au moment de la réalisation de la fiche d'entreprise pour les entreprises > à 50 salariés) • Des IDEST (au moment de la réalisation de la fiche d'entreprise pour les entreprises entre 20 et 50 salariés) • Des assistantes en santé au travail (lors de la réalisation de la fiche d'entreprise pour les entreprises < à 20 salariés). <p>En parallèle, un mailing sera envoyé aux entreprises cibles afin de les informer sur le risque TMS et de leur proposer un dépistage de ce risque dans leur entreprise, via le questionnaire.</p> <p>But visé : Accompagner les employeurs cibles, dans la détection du risque TMS dans leur entreprise.</p>
	<p>Planification</p>	<p>1er semestre 2023 : Conception du questionnaire. 2ème semestre 2023 : Phase test du questionnaire avec le groupe travail et communication en interne du questionnaire. 1er semestre 2024 : Diffusion du questionnaire auprès des employeurs cibles. 2ème semestre 2024 : 1ère évaluation de l'action (si nécessaire, un ajustement du questionnaire pourra être fait). 2027 : Évaluation finale de l'action.</p>
	<p>Partenariat</p>	<p>L'Assurance Maladie (CARSAT HDF-dispositif TMS PROS). L'OPPBTB pour le secteur du BTP (outil EVAL-RISK-TMS). L'ISTNF (dispositif EVREST).</p>
	<p>Moyens mobilisables</p>	<p>Ressources humaines : Création du questionnaire par le groupe projet TMS. Mise en forme du questionnaire par le service communication de l'ASTAV. Présentation du questionnaire en interne, par le groupe projet TMS, auprès des médecins du travail (en forum), des IDEST (en forum) et des assistantes santé au travail (en réunion d'équipe).</p> <p>Ressources matérielles : Questionnaire créé en interne (au format Excel). Mise à disposition du fichier en interne (dans les documents partagés de l'ASTAV).</p>
<p>Résultats et indicateurs</p>	<p>Résultats attendus</p>	<p>Permettre aux employeurs cibles d'identifier un risque de TMS dans leur entreprise et d'initier avec eux en fonction du résultat, des démarches de prévention des TMS, en proposant notamment un accompagnement par le dispositif TMS PROS de l'assurance maladie.</p>
	<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'employeurs bénéficiaires de l'outil de dépistage (par secteur d'activité et par taille de l'entreprise). • Le nombre d'employeurs qui ont détecté un risque de TMS dans leur entreprise suite au dépistage (par secteur d'activité et par taille de l'entreprise). • Le nombre d'employeurs qui ont déclenché une démarche de prévention des TMS dans leur entreprise en intégrant notamment le dispositif TMS PROS (par secteur d'activité et par taille de l'entreprise).

ACTION 2

Plan d'action	Description des actions But visé par action	Réaliser une vidéo de sensibilisation sur le risque TMS. But visé : Informer et sensibiliser les entreprises sur les TMS. Cette vidéo animée visera, pour les employeurs à mieux comprendre ce que sont les TMS en entreprise (définition, facteurs de risque, conséquences pour les entreprises) et comment ils peuvent notamment les prévenir.
	Planification	1er semestre 2023 : Conception de la vidéo. 2ème semestre 2023 : Diffusion de la vidéo. 2ème semestre 2024 : 1ère évaluation de l'action 2027 : Évaluation finale de l'action.
	Partenariat	-
	Moyens mobilisables	Ressources humaines : Le groupe projet TMS se chargera d'élaborer et de concevoir le contenu de la vidéo. Le service communication assurera le montage et la diffusion de la vidéo : site internet ASTAV, YouTube ASTAV, réseaux sociaux... Ressources matérielles : Le groupe projet TMS se chargera d'élaborer et de concevoir le contenu de la vidéo. Le service communication assurera le montage et la diffusion de la vidéo : site internet ASTAV, YouTube ASTAV, réseaux sociaux...
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	Faire prendre conscience aux employeurs (et notamment ceux qui ont détecté un risque de TMS dans leur entreprise), des conséquences sociales et économiques et de l'importance d'initier une démarche de prévention du risque TMS.
	Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vues de la vidéo sur les différents canaux de diffusion. • Nombre d'employeurs adhérents qui ont sollicité le médecin du travail pour une demande d'accompagnement du risque TMS à la suite de la consultation de la vidéo.

ACTION 3

Plan d'action	Description des actions But visé par action	<p>Proposer un atelier de prévention sur les TMS.</p> <p>But visé : Informer et sensibiliser les entreprises sur les TMS. Cet atelier visera à informer les employeurs sur les TMS en entreprise (définition, facteurs de risque, conséquences pour les entreprises). Il aura aussi pour but d'expliquer aux employeurs comment évaluer et prévenir ce risque (présentation des outils d'évaluation, des moyens de prévention : techniques et organisationnelles). Il présentera également les dispositifs existants en faveur de la prévention des TMS dont notamment le dispositif TMS-PROS de l'assurance maladie.</p>
	Planification	<p>1er semestre 2024 : Conception du programme (contenu de l'atelier) et du support pédagogique.</p> <p>2ème semestre 2024 : Mise en place de l'atelier de prévention à raison d'un atelier par trimestre.</p> <p>2025 : 1ère évaluation de l'action (si nécessaire, un ajustement du programme pourra être fait).</p> <p>2027 : Évaluation finale de l'action.</p>
	Partenariat	L'Assurance Maladie (CARSAT HDF-service de prévention des risques professionnels-Contrôleurs de sécurité-dispositif TMS PROS).
	Moyens mobilisables	<p>Ressources humaines : Élaboration et conception du programme et du support pédagogique par le groupe projet TMS. Mise en page du support, communication et organisation de l'atelier par le pôle communication de l'ASTAV. Animation de l'atelier de prévention par le pôle ergonomie de l'ASTAV.</p> <p>Ressources matérielles : Logiciel de conception (PowerPoint) pour le support pédagogique.</p>
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	Faire prendre conscience aux employeurs (et notamment ceux qui ont détecté un risque de TMS dans leur entreprise), des conséquences sociales et économiques et de l'importance d'agir de façon organisée, globale et collective dans la prévention de ce risque.
	Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employeurs inscrits à l'atelier (par secteur d'activité et par taille de l'entreprise). • Nombre d'employeurs qui ont participé à l'atelier (par secteur d'activité et par taille de l'entreprise). • Nombre d'employeurs qui ont engagé une démarche de prévention du risque TMS, après avoir participé à l'atelier (par secteur d'activité et par taille de l'entreprise).

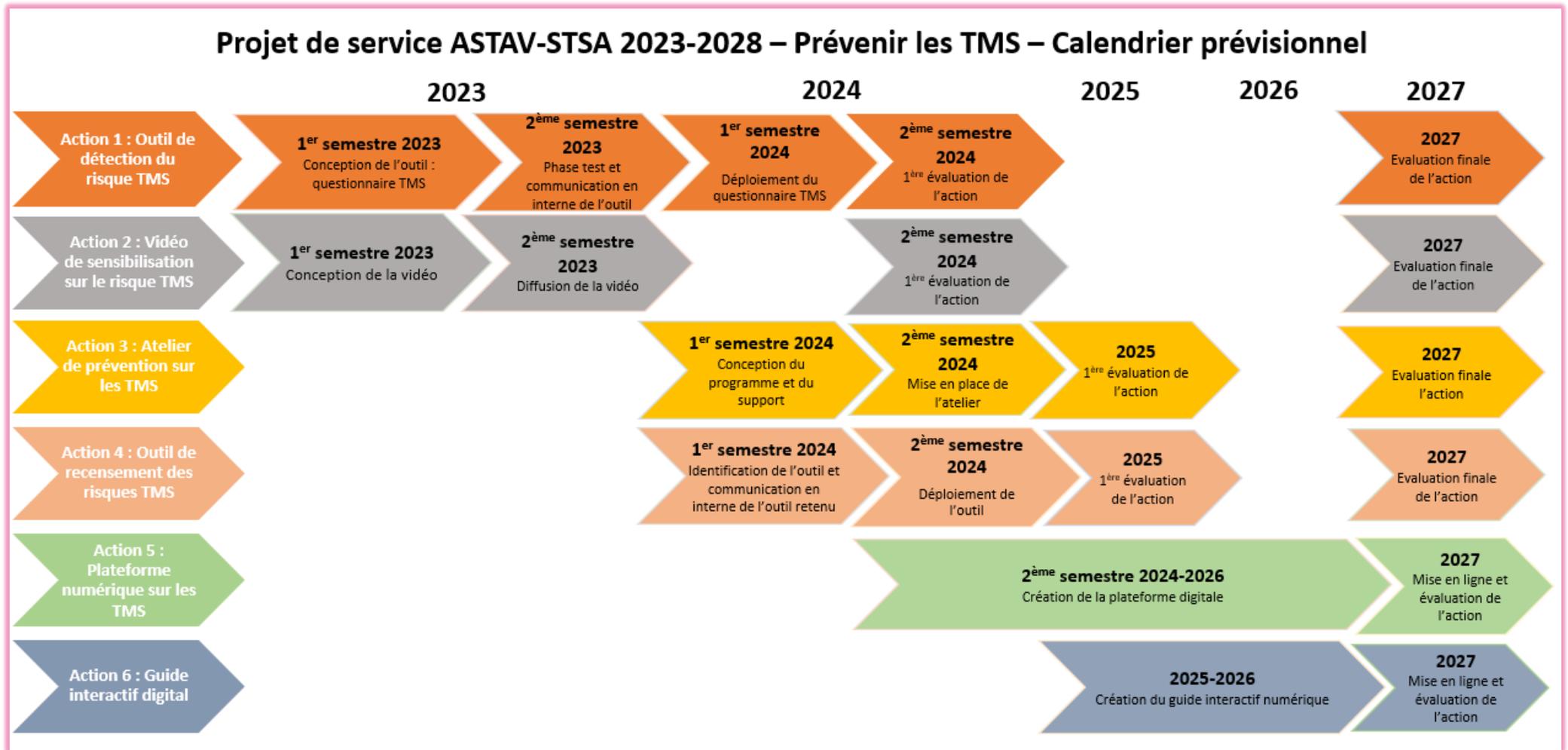
ACTION 4

Plan d'action	Description des actions But visé par action	<p>Aider les entreprises cibles à évaluer le risque TMS dans leur entreprise en utilisant un outil dédié (ex : Outil générique « Dépistez les risques de TMS dans votre entreprise » de l'assurance maladie et issu du dispositif TMS PROS et de la méthode d'analyse de la charge physique de travail de l'INRS (ED6161)).</p> <p>Le groupe projet TMS recensera les différents outils existants pour évaluer ce risque dans les entreprises. Il présentera en interne les outils retenus. Ces outils seront diffusés et proposés aux employeurs cibles et en demande.</p> <p>But visé : Accompagner les employeurs à identifier et à hiérarchiser par priorité les situations de travail à risque : tâche, activité, poste de travail et environnement de travail.</p>
	Planification	<p>1er semestre 2024 : Recensement des outils existants et communication en interne des outils retenus.</p> <p>2ème semestre 2024 : Diffusion des outils auprès des employeurs cibles et en demande.</p> <p>2025 : 1ère évaluation de l'action.</p> <p>2027 : Évaluation finale de l'action.</p>
	Partenariat	L'Assurance Maladie (CARSAT HDF-dispositif TMS PROS). ▪ L'OPPBTB pour le secteur du BTP.
	Moyens mobilisables	<p>Ressources humaines : Le groupe projet TMS (avec la participation si possible des contrôleurs de sécurité de la CARSAT) informera en interne les médecins du travail et les IDEST (en forum) du dispositif national TMS PROS (méthodologie et outils à disposition).</p> <p>Le pôle ergonomie, ainsi que les IDEST (pour les équipes locales) pourront accompagner les entreprises en demande dans la prise en main des outils retenus dont l'outil « Dépister les risques de TMS dans votre entreprise » du dispositif TMS PROS de l'assurance maladie.</p> <p>Afin de maîtriser la méthodologie et les outils du dispositif TMS PROS de l'assurance maladie, il serait pertinent que le pôle ergonomie et les IDEST soient formés par la CARSAT (formation à définir avec eux).</p> <p>Ressources matérielles : Utilisation des supports de communication de la CARSAT pour le dispositif TMS PROS. Mise à disposition des outils retenus en interne (fichiers informatiques dans les documents partagés de l'ASTAV).</p>
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	Permettre aux entreprises cibles (et notamment ceux qui ont détecté un risque de TMS et qui souhaitent agir contre ce risque), d'engager une démarche organisée, collective et globale de prévention du risque TMS, en utilisant des outils dédiés.
	Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'employeurs bénéficiaires des outils pour recenser et prioriser les risques de TMS dans les entreprises (par secteur d'activité et par taille de l'entreprise). • Le nombre d'employeurs qui ont engagé un plan d'action en faveur de la prévention du risque TMS dans leur entreprise, à la suite de la réalisation d'un diagnostic approfondi sur les postes de travail prioritaires. • Production d'aide-mémoire en ergonomie en lien avec les outils développés

ACTION 5		
Plan d'action	Description des actions But visé par action	<p>Créer une plateforme numérique d'information et de sensibilisation sur les TMS pour les employeurs.</p> <p>But visé : Informer et sensibiliser les entreprises sur les TMS de façon pédagogique et ludique (quiz, vidéos, ...) sur un support de communication digital (site Internet).</p> <p>Cette plateforme constituera une boîte à outils complète pour les employeurs pour engager une démarche de prévention efficace contre le risque TMS en entreprise.</p>
	Planification	<p>2ème semestre 2024-2026 : Création de la plateforme.</p> <p>2027 : Mise en ligne de la plateforme digitale et évaluation de l'action en fin d'année.</p>
	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • L'Assurance Maladie (Ameli, CARSAT HDF, dispositif TMS PROS). • L'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité). • L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). • Le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion. • L'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, dispositif EVAL-RISK-TMS). • L'IRCEM (Groupe de protection sociale des emplois de la famille et des services à la personne). • La FEP (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés).
	Moyens mobilisables	<p>Ressources humaines : Élaboration et création du contenu de la plateforme par le groupe projet TMS. Conception du visuel, diffusion et promotion de la plateforme auprès des employeurs adhérents et des partenaires par le service communication.</p> <p>Ressources matérielles : Logiciel de conception et d'animation multimédia Web (WorldPress).</p>
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	Proposer aux employeurs une base de données complète sur la thématique des TMS et de sa prévention.
	Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultation sur la plateforme TMS-ASTAV. • Questionnaire de satisfaction auprès des employeurs adhérents.

ACTION 6		
Plan d'action	Description des actions But visé par action	<p>Concevoir un guide interactif numérique sur les solutions techniques existantes pour la prévention des TMS (par secteur d'activité et par typologie de contraintes physiques).</p> <p>But visé : Lister dans une base de données informatique (PDF interactif) les solutions techniques existantes en faveur de la prévention des TMS pour les employeurs.</p>
	Planification	<p>2025-2026 : Création du guide interactif.</p> <p>2027 : Mise en ligne du guide interactif pour les entreprises adhérentes et évaluation de l'action en fin d'année.</p>
	Partenariat	Fournisseurs de matériel technique
	Moyens mobilisables	<p>Ressources humaines : Élaboration et conception du guide par le pôle ergonomie. Mise en page, diffusion et promotion du guide auprès des adhérents par le service communication : site internet ASTAV, article dans le journal ASTAV des adhérents.</p> <p>Ressources matérielles : Logiciel de création et de conception de brochures interactives à identifier et à acheter.</p>
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	Proposer aux employeurs une base de données complète et facilement accessible sur les solutions techniques existantes pour la prévention des TMS.
	Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vues ou de téléchargements du catalogue interactif. • Questionnaire de satisfaction auprès des employeurs adhérents.

FICHE ACTION 4 : CALENDRIER DES ACTIONS





AXE 2

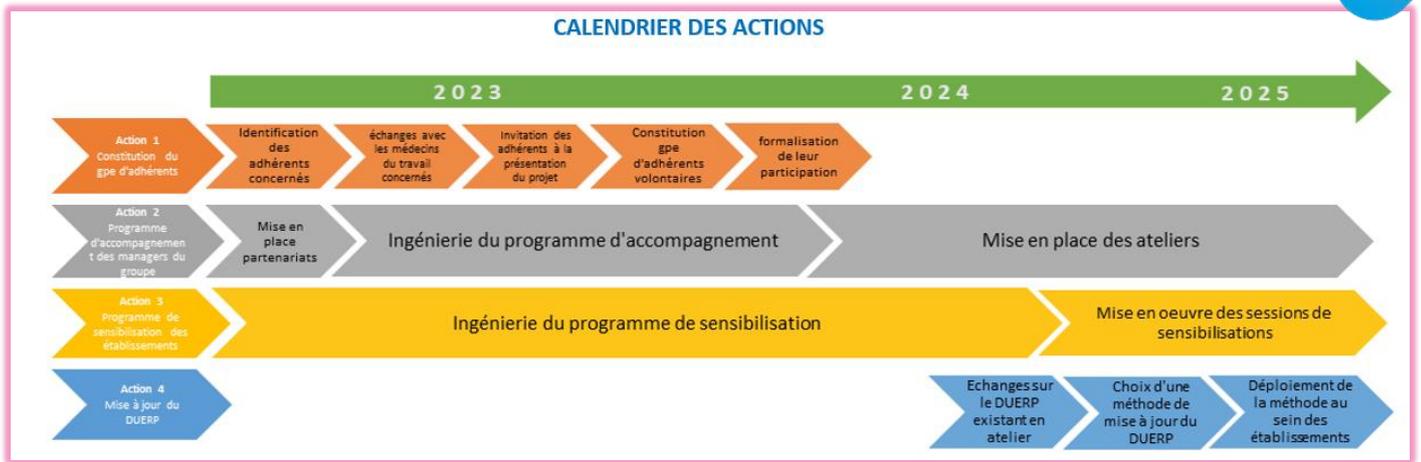
Agir en amont et renforcer la culture de la
prévention en entreprise

FICHE ACTION 5

Axe 2	AGIR EN AMONT ET RENFORCER LA CULTURE DE LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE	
Thème 5	LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	
Animation	Pilote et copilote	Membres du groupe
	<p>Justine HILAIRE, psychologue du travail Docteur Sébastien CRUCQ</p>	<p>Pauline ANSELLE, secrétaire médicale Delphine BARAS, ergonome Patricia BARTHOLOME, secrétaire médicale Lorène BIORDI, AST Docteur Alain DELAGRANGE Docteur Cyril DAUVERCHAIN Docteur Sarah DELBOUVRY, Christelle DELLOUE, IDEST Estelle DUBOIS, psychologue du travail Odile PIETTE, conseillère en santé travail Saloméa TOMBAL, IDEST Stéphanie WILKOSZ, IDEST</p>
Contexte	<p>Les données statistiques nationales et régionales attestent d'une exposition croissante des salariés aux risques psychosociaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Hausse du nombre d'affections psychiques reconnues en maladie professionnelle en Haut-De-France (93 en 2019, cela représente ¾ des MP hors tableaux, contre 81 en 2018) 2. Hausse de la fréquence des inaptitudes en lien avec une souffrance au travail comparativement aux autres causes (30,7 % vs 9,8 %) 3. Hausse du nombre d'arrêts pour cause de troubles psychologiques avec une prévalence dans les secteurs de la santé (23%) et du commerce (22%, en hausse de 14 points). Ils constituent le second motif des arrêts longs (16%). 4. Hausse ou stagnation de l'intensification du travail, l'un des facteurs essentiels des risques psychosociaux (selon la quatrième édition de l'enquête SUMER). <p>Les risques psychosociaux touchent l'ensemble des secteurs d'activité. Néanmoins, certains salariés y sont plus fortement exposés, étant donné la nature de leur travail, le contexte socio-économique dans lequel ils évoluent, ou encore, plus récemment, la manière dont ils ont été impactés par la crise sanitaire. C'est le cas du secteur médico-social : contact avec du public, exigences émotionnelles, contraintes horaires, bouleversements induits par la pandémie...</p> <p>À titre d'exemple, les salariés de la catégorie Administration – Santé – Action sociale témoignent en nombre d'une perte de sens du fait de cette crise. Ils sont par ailleurs les plus nombreux à déclarer des difficultés liées à la pression temporelle (rapport EVREST 2021 national) et une exposition à la pression psychologique (32% VS 19,5% pour l'ensemble de la population). 4,9% d'entre eux déclarent être gênés dans leur travail du fait de troubles neuropsychiques (fatigue et lassitude, anxiété et nervosité, troubles du sommeil).</p> <p>D'un point de vue qualitatif, outre la fragilisation induite par la crise sanitaire, les acteurs de ce secteur rapportent des enjeux croissants de recrutement et de valorisation, la complexification de leurs métiers en lien avec les évolutions du paysage sociétal et économiques (impacts des politiques publiques, accroissement des difficultés des publics accompagnés, évolution des modalités de financement...).</p> <p>Au niveau local, 10% des demandes d'Action en Milieu de Travail relatives à la prévention des risques psychosociaux concernent des établissements du médico-social. En effet, les médecins du travail témoignent de la sur-sinistralité de ce secteur d'activité, qui représente 513 entreprises et 9885 salariés sur l'arrondissement de Valenciennes.</p> <p>Au cours de ces interventions, nous constatons une forme de méconnaissance de ces risques, alliée à des représentations souvent erronées. Aussi, ce risque, pourtant en augmentation, apparaît peu ou de manière inexacte dans les DUERP. En outre, ils sont bien souvent évalués alors que les situations de travail et le vécu des salariés sont déjà dégradés, rendant la mise en place d'une prévention primaire plus complexe.</p>	

Objectifs visés	<p>Acculturer les établissements du secteur médico-social à la prévention des risques psychosociaux via le déploiement d'un programme de sensibilisation et d'accompagnement au sein d'établissements volontaires. Ce programme vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la compréhension et de l'analyse de ces risques • Le repérage et la régulation précoce de ces risques • La mise en œuvre d'actions de prévention primaire au sein de ces établissements <p>Cette action s'inscrit dans l'action 2.3 du Plan national Santé Travail 4 « Mieux évaluer et prévenir les risques psychosociaux » et notamment l'objectif « faciliter l'appropriation, par les TPE-PME et par les managers à tous les niveaux, des outils et méthodes pour évaluer et prévenir les risques psychosociaux ».</p>	
Cibles	TPE/PME du secteur médico-social	
Plan d'action	<p>Description des actions But visé par action</p>	<p>Action 1 : Constitution d'un groupe restreint d'adhérents volontaire, formalisation de leur engagement au sein du programme d'accompagnement.</p> <p>Action 2 : animation d'ateliers interentreprises de sensibilisation et de réflexion à destination des encadrants de proximité. Objectifs : Outiller des personnes ressources au sein de chaque établissement. Thématiques abordées au cours des ateliers : comprendre les troubles psychosociaux, analyser une situation à risque psychosocial, identifier les facteurs de risques, reconnaître les signaux faibles, lutter contre l'absentéisme, prévenir le harcèlement moral et sexuel, prendre en compte les RPS dans le DUERP... Outils d'animation : vidéos, brochures, études de cas, exposés d'intervenants spécialisés.</p> <p>Action 3 : animation d'ateliers de sensibilisation à destination des instances représentatives du personnel et/ou des salariés. Objectifs : favoriser le partage d'un vocabulaire commun autour des risques psychosociaux ; développer la culture de prévention au sein des établissements et créer des espaces de dialogue relatifs à ces risques ; former à l'utilisation de l'outil INRS Faire le Point...</p> <p>Action 4 : impulser la mise à jour du DUERP des établissements participants (volet RPS) Objectifs : relever précisément les facteurs de risques, définir des actions de prévention primaires Outil : outil « Faire le Point RPS » de l'INRS</p>
	Planification	<p>Étape 1 - 2023 : Ingénierie des ateliers de sensibilisation (identification des thèmes, recherche d'intervenants, repérage et/ou création des outils et des supports de sensibilisation...)</p> <p>Étape 2 - 1er semestre 2024 : Identification et appel à volontariat des adhérents ciblés</p> <p>Étape 3 - 2024 - 2025 : Démarrage des ateliers de sensibilisation</p> <p>Étape 4 - 2025 : Évaluation de l'action</p>
	Partenariat	CARSAT, ARACT
	Moyens mobilisables	<p>Coût estimé pour l'intervention d'experts externes : 2000 € Coût estimé pour l'organisation logistique des ateliers (location d'une salle, communication, matériel et outils pédagogiques...) : 1000 € Ressources matérielles : Questionnaire créé en interne (au format Excel). Mise à disposition du fichier en interne (dans les documents partagés de l'ASTAV).</p>
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Montée en compétence des managers de proximité sur la thématique de la prévention des risques psychosociaux • Meilleure intégration des RPS dans le DUERP • Meilleure prise en charge des RPS dans les établissements de ce secteur
	Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements touchés • Nombre d'ateliers réalisés • Nombre de DUERP mis à jour • Suivi et analyse des indicateurs de RPS : turn-over, absentéisme, tensions relationnelles, motivation au travail...

FICHE ACTION 5 : CALENDRIER DES ACTIONS



FICHE ACTION 6

Axe 2	AGIR EN AMONT ET RENFORCER LA CULTURE DE LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE		
Thème 6	LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE : 1^{er} RELAIS ET ACTEUR DE PRÉVENTION		
Animation	Pilote et copilote	Membres du groupe	
	Patricia SETAN, Assistante de Direction Dr Florence MEURANT, Médecin du travail	Florent MONGET, Ingénieur Prévention Laura PILLON, AST Caroline MARTINEZ, AST Lucille TROUILLET, Technicienne HSE et Référente Qualité Julie SOBASZEK, Resp. Communication et Relations Entreprises	Harmonie DUSSENNE, IDEST Dr Guelord KIBOBO, Médecin coordinateur Emmanuelle BRIQUET, QHSE Ingrid LAVALLEE, CST Valérie SOIGNEUX, CST
Correspondance avec les partenaires	Liens avec le COG / PRST : ✓ COG : Fiche 2.3 : Renforcer les leviers d'incitation à la prévention en direction des entreprises et le déploiement des actions de la branche AT/MP grâce aux partenariats. E1 : Développement outils et méthodes pour rendre autonome en prévention les entreprises. ✓ PRST4 : Axe 1 : Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention Objectif 1 : Favoriser la culture de prévention, accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention Axe 4 : consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail Objectif : renforcer l'accompagnement des entreprises <input type="checkbox"/> Mission 1 : Conduite d'action de santé au travail <input checked="" type="checkbox"/> Mission 1b : Aide dans l'évaluation des risques professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Mission 2 : Conseil aux employeurs réduction des risques et QVCT <input type="checkbox"/> Mission 2b : Accompagne dans les changements organisationnels important de l'entreprise <input type="checkbox"/> Mission 3 : Surveillance de l'état de santé des salariés <input type="checkbox"/> Mission 4 : Traçabilité des expositions et veille sanitaire <input type="checkbox"/> Mission 5 : Actions de promotion de la santé sur le lieu de travail alors que les situations de travail et le vécu des salariés sont déjà dégradés, rendant la mise en place d'une prévention primaire plus complexe.		
Contexte	» Obligation pour les entreprises de se conformer à la réforme en termes de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. (Chiffres PRST4- national : 48% des entreprises sans DUERP) » Répond à la certification : conseiller l'employeur pour l'élaboration du DUERP, accompagner dans l'élaboration de liste des actions de prévention adaptés – AFNOR SPEC 2217 » <u>Secteur Valenciennois</u> : Les TPE/PME (80% de nos adhérents) sont difficilement touchées par les actions du Service de Santé au Travail. En effet, sur les années 2019 et 2021, 30% des actions du Service concerne des entreprises de moins de 10 salariés. » <u>Secteur Sambre-Avesnois</u> : Les TPE/PME (80% de nos adhérents ont moins de 12 salariés, 87% de nos adhérents ont moins de 20 salariés (TPE), 99.5% de nos adhérents ont moins de 249 salariés (TPE/PME).) Les TPE sont difficilement touchées par les actions du Service de Prévention et de Santé au Travail. En effet, sur l'année 2022, hormis les FE 27% des actions du Service concerne des entreprises de 1 à 10 salariés suivant l'export de moyens. » Le SPSTI est l'interlocuteur privilégié et le conseiller de l'employeur en ce qui concerne l'identification et la prévention en matière des risques professionnels.		

Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> » Mise en œuvre de cette démarche spécifique en matière de Prévention de Santé au Travail par la création et l'animation d'un dispositif « Relais de Prévention ». » Accompagnement des salariés à devenir des acteurs de prévention. » Accompagnement des TPE/PME dans l'identification des risques et leur plan d'action de réduction des risques. » Aide à la création de meilleures conditions de travail grâce à une réduction des risques professionnels. » Renforcer le lien et les échanges entre le SPSTI et les TPE. 	
Cibles	Tous les adhérents du SPSTI avec une attention particulière aux TPE.	
Plan d'action	Description des actions But visé par action	<p>Action n°1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Secteur valenciennois (fin 2022 – 1er semestre 2023) : <ul style="list-style-type: none"> » Prise de connaissance de l'existence d'une plate-forme dédiée à la maîtrise de la prévention des risques en entreprise via l'employeur ou ses salariés en tant que « Relais de Prévention ». » Étude de faisabilité avec : L'état des lieux de l'existant à l'échelle régionale, Échanges de bons procédés avec le CEDEST de Dunkerque et mise en contact avec le SIST de Narbonne, Étude de faisabilité de prise en main d'une plate-forme dédiée et des outils qui l'accompagnent (notamment les 4 modules de sensibilisation). ✓ Secteur Sambre-Avesnois : <ul style="list-style-type: none"> » Appréhender les Relais de prévention et la plate-forme dédiée à la maîtrise de la prévention des risques en entreprise via l'employeur ou ses salariés en tant que « Relais de Prévention » et mise en contact avec le SIST de Narbonne (Présentation téléphonique le 28/02/2023 – présentation au groupe STSA le 28/09/2023). » Retour sur l'étude de faisabilité avec : L'état des lieux de l'existant à l'échelle régionale. Échanges de bons procédés entre le CEDEST de Dunkerque et l'ASTAV. Étude de faisabilité de prise en main d'une plate-forme dédiée et des outils qui l'accompagnent (notamment les 4 modules de sensibilisation) (11/09/2023) » Découvrir la plate-forme dédiée (dernier trimestre 2023). <p>Action n°2 (1er semestre 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhésion à la plate-forme, appropriation et administration des outils, répartition des rôles, création des partenariats (CARSAT...). <p>Action n°3 (2ème semestre 2023 - 1er trimestre 2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation de tous les supports et formation des intervenants en fonction des différents modules. <p>Action 4 (1er semestre 2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement de la communication interne et externe. <p>Action 5 (2ème semestre 2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancement. <p>Action 6 (à la suite du lancement et de façon régulière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre l'action et ajuster l'action au besoin

Plan d'action	Partenariat	<p>Pour la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ SIST de Narbonne avec M. Laurent Bastide (fondateur de la plateforme), ✓ Autres SPST compétents, ✓ CARSAT, OPPBTP... <p>Pour la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ CCI Grand Hainaut, Chambre de l'artisanat, ✓ Organisations patronales, ✓ Fédérations professionnelles, ✓ CARSAT, ✓ Article Entreprise & santé...
	Moyens mobilisables	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupe de travail, ✓ Les AST, ✓ Les Techniciens HSE, ✓ 1 personnel administratif, ✓ Le service communication, ✓ L'équipe pluridisciplinaire selon les besoins. <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentations PowerPoint (modules, matériel de diffusion), ✓ Plateforme des relais, ✓ Supports de communication (plaquettes, vidéos, etc.), ✓ Goodies « relais de prévention » (badges, stylo, carnet, etc.). <p>Formations nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déplacements à Narbonne, ✓ Déplacements à Dunkerque. <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhésion à la plate-forme, ✓ Frais annexes (communication et frais de déplacements) ✓ Frais d'organisation des modules, ✓ Frais éventuels pour le développement des modules avec de nouveaux outils envisagés (ex : Réalité virtuelle).
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • (1) Accompagnement des TPE-PME en prévention, • (1) Création d'un réseau de Relais de prévention (salariés relais autonomes mais suivis), • (2) Accompagnement dans le déploiement des plans d'actions et lien avec les acteurs du SPSTI concernés par la problématique. • (3) Augmentation du taux de réalisation de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, • (3) Renforcer le lien entre SPSTI et Adhérent • (4) Efficacité des actions de communication qui font la promotion des « Relais de prévention »
	Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • (1) Nombre de salariés formés et identifiés comme « Relais de Prévention », nombre d'entreprises engagées dans la démarche, • (2) Critères d'évaluation et de réussite sur l'avancée des formations au moyen de statistiques disponibles sur la plate-forme, • (3) Actions réalisées à la suite des 4 modules de sensibilisation (ex : nombre de DUERP réalisées, demande du relais), • (4) Taux de conversion de « Relais de prévention » à la suite des ateliers « Offre de service »

FICHE ACTION 6 : CALENDRIER DES ACTIONS





AXE 3

La désinsertion professionnelle
et le Maintien dans l'Emploi

FICHE ACTION 7

Axe n° 3	PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)	
Thème 7	LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI	
Animation	Pilote et copilote	Membres du groupe
	Dr Estelle BEKONO, Dr Cyril DAUVERCHAIN, Djamila HADDADI Véronique HANON	Odile LOINTIER, Vincent BISIAUX, Christine CUSSEAU, Alexandre BORCA, Tony BUREAU, Mélanie SCULIER, Julie SOBASZEK, Laura PILLON, Valérie HERLEMONT Vanessa GOOSSENS
Correspondance	<p>Lien avec le COG / PRST :COG : Axe stratégique 8 – fiche 1.4 Développer des dispositifs d'accompagnement des assurés en matière de PDP et de maintien en emploi</p> <p>PRST4 : <u>Axe stratégique 2</u> : Structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernés. <u>Objectif 4</u> : Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle en accompagnant les salariés et les entreprises concernés pour faciliter le maintien en emploi. Action 2.4.1 : Renforcer la prévention primaire collective de l'usure professionnelle Action 2.4.2 : Repérage précoce et prise en charge coordonnée des salariés en risque de désinsertion professionnelle Action 2.4.3 : Accompagnement des SPST à la mise en place des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle Action 2.4.4a : Valorisation des actions en faveur du maintien dans l'emploi Action 2.4.4b : Mobiliser les entreprises pour le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mission 1 : Conduite d'action de santé au travail <input type="checkbox"/> Mission 1b : Aide dans l'évaluation des risques professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Mission 2 : Conseil aux employeurs réduction des risques et QVCT <input type="checkbox"/> Mission 2b : Accompagne dans les changements organisationnels important de l'entreprise <input type="checkbox"/> Mission 3 : Surveillance de l'état de santé des salariés <input checked="" type="checkbox"/> Mission 4 : Traçabilité des expositions et veille sanitaire <input type="checkbox"/> Mission 5 : Actions de promotion de la santé sur le lieu de travail</p>	
Contexte	<p>En intégrant depuis une vingtaine d'année dans ses locaux un service de maintien en emploi : le cap emploi, l'ASTAV s'est engagé avec les médecins de travail et toute l'équipe pluri disciplinaire dans une démarche de recherche d'actions pour le maintien en emploi des salariés. Le PRST4 qui matérialise les avancés de la loi du 2 aout 2021 pour renforcer la prévention et la santé au travail porte une ambition très forte en matière de PDP en faisant de la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles et du maintien en emploi un axe prioritaire.</p> <p>Partant du postulat que le travail est un facteur de santé et que la PDP et le maintien en emploi sont des leviers.</p> <p>d'améliorations des conditions de travail, de motivation et inclusion des travailleurs ; ce sujet est donc un enjeux. majeur pour les entreprises en réduisant les coûts socio-économiques de la désinsertion professionnelle tout en préservant l'intégrité des personnes dont les carrières professionnelles sont de plus en plus longues.</p>	

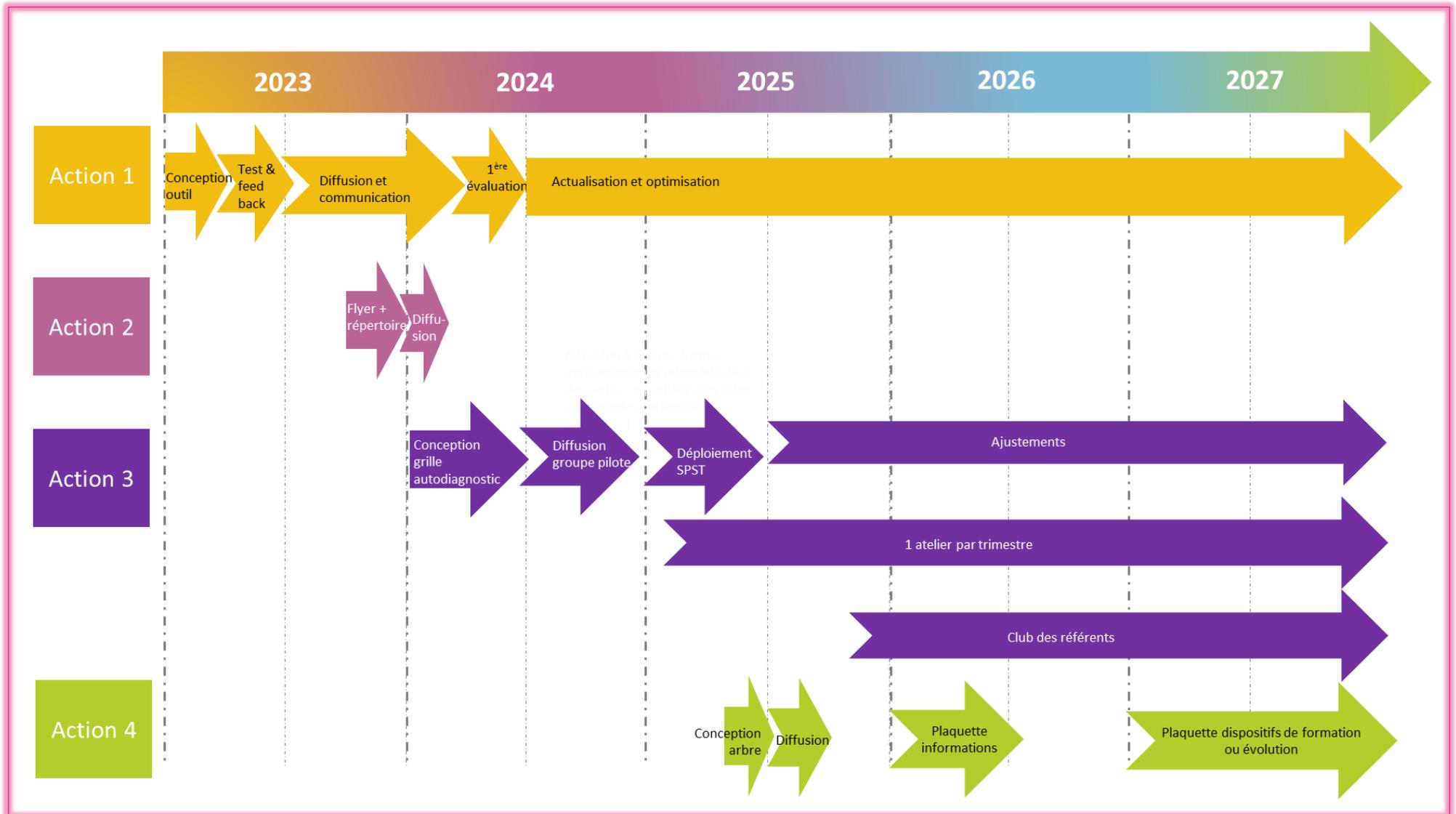
	<p>Le projet de service PDP et maintien en emploi se veut une continuité des actions antérieures avec une meilleure organisation, une meilleure traçabilité afin de favoriser la prévention primaire en réalisant des propositions généralisées d'aménagement aux salariés disposant des risques similaires.</p> <p>Le secteur du Sambre-Avesnois subit une forte désertification médicale. Les salariés sont en difficulté pour être en arrêt ou en mi-temps thérapeutique.</p>	
Objectifs visés	<p>Objectif général : Lutter contre les risques de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien et le retour à l'emploi.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Améliorer la coordination des différents acteurs en interne dans le SPST, et renforcer leurs actions en leur apportant des informations actualisées sur le sujet » Améliorer le partenariat avec les acteurs externes du MEE : médecine de soins dont médecin traitant, médecin conseil, CPAM, CARSAT » Sensibilisation des entreprises et des salariés sur les risques de désinsertion professionnelle » Repérage précoce du risque de désinsertion professionnelle 	
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> » Acteurs de la PDP internes au SPST : Médecins du travail et toute l'équipe pluridisciplinaire » Les partenaires externes : médecins traitants, médecin conseil CPAM, CARSAT » Entreprises avec taux d'inaptitude élevée en 2021/ annexe 4 ? BTP, aide et soin à la personne, commerce, industries, agents d'entretien, TPE et les autres adhérents / Les salariés 	
Plan d'action	ACTION 1	
	Cible	Équipe pluridisciplinaire : médecins du travail, IDEST, IPRP...
	Livrables	<p>Création d'un outil d'information et d'aide au choix décisionnel ou d'orientation des actions et dispositifs de PDP.</p> <p>Sensibilisation des différents acteurs de la santé au travail, afin que chacun puisse monter en compétence dans ce domaine.</p> <p>Outil évolutif regroupant des informations actualisées sur les actions et dispositifs de la PDP et du maintien en emploi. Cet outil sera présenté sous forme d'un mind map pour aider à la planification des actions et dispositifs de maintien en emploi et PDP.</p>
	Objectif	Améliorer la coordination des différents acteurs en interne dans le SPST, et renforcer leurs actions en leur apportant des informations actualisées sur le sujet
	Résultats et indicateurs	<p>Attendu : meilleure compréhension et maîtrise du sujet PDP et maintien en emploi, meilleure coordination entre les acteurs en interne.</p> <p>Indicateurs : questionnaire d'évaluation à élaborer pour les utilisateurs</p>
	Partenariat	Cap emploi, Agefiph
	Moyens mobilisables	Aide technique pour la création du logiciel de mind map
	Planning	<p>2023 trimestre 1 : conception outil (ASTAV)</p> <p>2023 trimestre 2 : test sur un petit panel et feed-back (ASTAV)</p> <p>2023/09 :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Intégration de la partie Sambre- Avesnois » Diffusion et communication <p>2024/03 : 1^{ère} évaluation</p> <p>2024... : Actualisation et optimisation</p>

Plan d'action	ACTION 2	
	Cible	Médecins traitants & acteurs du soin : spécialistes, acteurs sociaux (association...)
	Livrables	<ul style="list-style-type: none"> » Élaboration d'un flyer pour une sensibilisation à la visite de pré reprise » Rubrique spécifique médecin et acteurs du soin sur le(s) site(s) internet du SPSTI : présentation de la visite de pré reprise et autres dispositifs de PDP impliquant le médecin traitant
	Objectif	Créé du lien avec le secteur médical du secteur et favoriser une démarche de prévention en insistant les médecins traitants et les acteurs de soins à communiquer sur les visites de pré-reprise
	Résultats et indicateurs	Nombre de visite de pré reprise à la demande du médecin traitant Lien avec les acteurs de soin ?
	Partenariat	Avec les médecins généralistes et les acteurs de soins
	Moyens mobilisables	-
	Planning	<p>Septembre 2023 à janvier 2024 : élaboration du flyer et constitution d'un répertoire des médecins traitants et acteurs du soin : spécialistes, acteurs sociaux (association...)</p> <p>Janvier – Février 2024 : diffusion du flyer et communication sur la rubrique spécifique pour les médecins traitants et acteurs du soin sur le(s) site(s) internet du SPSTI.</p>
Plan d'action	ACTION 3 : MONTER LES COMPÉTENCES DE L'EXPERTISE DE LA CELLULE PDP	
	Cible	Employeurs et salariés
	Livrables	<p>Grille d'autodiagnostic</p> <p>Atelier accompagnement pour la Prévention de la Désinsertion Professionnelle : entretien avec grille d'autodiagnostic, informations présentées et remises aux entreprises sur les dispositifs et actions en PDP y compris les visites auprès du SPST</p> <p><i>Le choix des entreprises pour les ateliers reste à déterminer. Le choix se fera parmi : le risque professionnel, le secteur d'entreprise ou de la taille d'entreprises</i></p> <p>Possibilité de Créer de club référents ; sur base des entreprises répondants favorablement aux ateliers. Le but étant que les entreprises qui ont mis en place une politique favorisant le maintien en emploi et la PDP deviennent auprès des autres des ambassadeurs sur le sujet</p>
	Objectif	<p>A. Sensibilisation des entreprises et des salariés sur les risques de désinsertion professionnelle.</p> <p>Sous objectif : Repérage précoce et une prise en charge anticipé des salariés enrisque de désinsertion professionnelle ; mettre en avant la cellule PDP afin qu'elle puisse être mieux repérée, favoriser la mise en lumière de la cellule PDP et son rôle, et enrichir l'expérience des différents experts.</p> <p>B. Repérage précoce du risque de désinsertion professionnelle</p> <p>C. Accompagnement à la recherche de solutions</p>

Plan d'action	Résultats et indicateurs	<p>Attendu : nombre d'action de maintien enclenché, sensibilisation aux risques de PDP, dépistage précoce</p> <p>Indicateurs : enquête de satisfaction ; nombre de participants aux ateliers, nombre d'entreprise sensibilisées à l'aide de l'outil d'auto-diagnostique, retour des équipes santé-travail sur l'impact auprès des entreprises</p>
	Partenariat	Cap emploi, Agefiph
	Moyens mobilisables	Moyens humains, coûts financiers des petits déjeuners pour les matinées des ateliers de PDP
	Planning	<p>Objectif A : Janvier 2024 à septembre 2024 : conception de la grille d'autodiagnostic en partant de ce qui existe. Septembre 2024 : diffusion auprès d'un groupe d'entreprises pilotes sous forme d'entretien. Janvier 2025 : déploiement dans le SPSTA partir de 2025 : Ajustements.</p> <p>Objectif B : Septembre 2024 : Début prévisionnel des ateliers. Puis 1 atelier par trimestre.</p> <p>Objectif C : Après quelques ateliers : Envisager la création d'un club référents.</p>

Plan d'action		ACTION 4
Cible		salariés
Livrables		<p>A. Élaboration d'un arbre décisionnel permettant aux salariés de s'orienter en fonction de leur situation ; contenant : les différents acteurs de la PDP et leurs rôles dans ce cadre et comment les contacter : cet arbre sera intégré à l'espace salarié du prochain logiciel métier PADOA.</p> <p>B. Élaboration de plaquettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plaquette d'information sur les visites et acteurs de PDP, ✓ Plaquette dispositif formation ou évolution pro.
Objectif		<ul style="list-style-type: none"> » Sensibilisation des salariés aux risques de désinsertion professionnelle » Repérage précoce du risque de désinsertion professionnelle » Accompagnement à la recherche de solutions.
Résultats et indicateurs		<p>Attendu : meilleure information des salariés sur comment s'orienter, à qui s'adresser, comment évoluer ou se former professionnellement, nombre élevé de visites de pré reprise le plus en amont possible (dès la première année, dès les premiers mois d'arrêt).</p> <p>Indicateurs : nombre d'interventions internes au SPST pour le maintien dans l'emploi, nombre de salariés accompagnés avec les autres acteurs externes, nombre d'accompagnements à la reconversion professionnelle</p>
Partenariat		-
Moyens mobilisables		Coût estimatif des actions du projet de service 5000 Euros (arbre décisionnel + courriers pour les médecins traitants)
Planning		<ul style="list-style-type: none"> » Avril 2025 : Conception arbre » 2ème semestre 2025 : Déploiement diffusion » Janvier 2026 à septembre 2026 : Plaquette informations » Janvier 2027 à septembre 2027 : Plaquette dispositifs de formation ou évolution

FICHE ACTION 7 : CALENDRIER DES ACTIONS





AXE 4

Décloisonnement Santé Travail et Santé Publique

FICHE ACTION 8

Axe 4	DÉCLOISONNEMENT SANTE AU TRAVAIL - SANTE PUBLIQUE	
Thème : 8	PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL : ACCOMPAGNEMENT AU SEVRAGE TABAGIQUE ET ACTION ANTI-TABAC	
Animation :	Pilote et copilote	Membres du groupe
	<p><u>Secteur Valenciennois :</u> ARIAS Ingrid Dr MEURANT Florence</p> <p><u>Secteur Sambre Avesnois :</u> WERY Fabien Dr KWILU Roselyne</p>	<p>MALQUIN Marie / SIRI Sophie / TOMBAL Saloméa / DUSSENNE Harmonie / DUBOIS Fanny / WILKOSZ Stéphanie DUBOIS Estelle BRIQUET Emmanuelle</p>
Contexte :	<p><u>National :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » 75000 décès chaque année dus au tabac » Hauts-de-France en 2021 le taux de fumeurs quotidiens était de 26,4 % » Parmi la population active occupée 27% fumeurs / 23% fumeuses » Risque de perte d'emploi à 1 an pour un fumeur multiplié par 1,5 » Un fumeur coûte en moyenne près de 4600 euros de plus/an à son employeur qu'un non- fumeur » Tête des coûts = pauses cigarettes = manque à gagner moyen de 2350 euros / employé (fumeur) / an » Coûts pour l'entreprise entre 2200 euros et +7700 euros » Tabagisme chronique = 1^{er} facteur de risque évitable de cancers et de maladies cardio-vasculaires » National 2022 = 34,7% fumeurs hommes / 29,2 % fumeurs femmes » La loi de modernisation du 26 janvier 2016 du système de santé, autorise la prescription des substituts nicotiques par les médecins du travail et les infirmiers. » Depuis le 1^{er} janvier 2019, les traitements de substitution nicotiques sont remboursés sur prescription à hauteur de 65% par l'assurance maladie <p><u>Secteur Valenciennois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Janvier à novembre 2022 à l'ASTAV 37% de fumeurs reçus en consultations IDEST » Forte prévalence du tabagisme quotidien liée aux facteurs socio-économiques défavorables de la région » Nombreuses demandes des adhérents pour intervenir dans le cadre de sensibilisation aux risques du tabac <p><u>Secteur Sambre-Avesnois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » De janvier à décembre 2022, environ 33% des salariés STSA sont fumeurs » 78% des salariés fumeurs travaillent dans cinq secteurs d'activité du Sambre Avesnois (industrie manufacturière, activités de services administratifs et de soutien, santé humaine et action sociale, commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, construction) » Poly expositions professionnelles à des agents chimiques qui augmentent les risques de pathologies respiratoires 	
Objectifs visés :	<ul style="list-style-type: none"> » Permettre un accompagnement au sevrage tabagique pour les personnes exprimant le désir d'entamer une démarche de sevrage lors des consultations de suivi de santé au travail ou lors des forums de sensibilisation en entreprise » Réduction du nombre de fumeurs dans les entreprises » Relai de proximité entre les entreprises et le SPSTI Secteur Sambre Avesnois : » Accentuer la sensibilisation antitabac dans les entreprises » Renforcer la collaboration entre SPSTI et acteurs antitabac du secteur. 	

Cibles :	Les salariés fumeurs souhaitant entamer une démarche de sevrage tabagique (vus en consultation IDEST ou rencontrés lors des forums en entreprise)	
Plan d'action	Description des actions But visé par action	<p>Secteur Valenciennois : <i>Action 1 : Formation des IDEST a la prescription des substituts nicotiniques</i> But : Que les IDEST soient formées et autonomes dans la prescription des substituts nicotiniques lors des consultations d'accompagnement</p> <p><i>Action 2 : Immersion des IDEST lors de consultations en centre de tabacologie</i> But : Que les IDEST soient formées à mener des consultations initiales et des consultations de suivi</p> <p><i>Action 3 : Campagne de communication auprès des adhérents et salariés</i> But : Informer, sensibiliser les employeurs sur les risques du tabac et les impacts en entreprise afin de les faire adhérer à la démarche de prévention et d'accompagnement proposé par le SPSTI</p> <p><i>Action 4 : Mise en place des consultations d'accompagnement au sevrage tabagique</i> But : être un relai immédiat entre le SPST et l'entreprise dans la démarche de prévention sur le tabac / réduire le nombre de fumeurs en entreprise</p> <p><i>Action 5 : Evaluation à 6 mois de l'efficacité du projet</i> But : Mesurer l'efficacité et l'impact du projet sur les entreprises concernées.</p> <p>Secteur Sambre Avesnois : <i>Action 1 : Identification des secteurs d'activité cibles et des entreprises</i> But : Mise en évidence des secteurs prioritaires</p> <p><i>Action 2 : Mise en place d'un partenariat STSA / CSAPA pour les sensibilisations</i> But : Mettre en place un réseau de proximité et renforcer l'efficacité des sensibilisations</p> <p><i>Action 3 : Mobilisation et implication du SPSTI dans l'action nationale Moi(s) sans tabac</i> But : démontrer l'implication du SPSTI dans la lutte contre le tabac</p> <p><i>Action 4 : Relance des sensibilisations</i> But : Repérage des fumeurs souhaitant débuter une démarche de sevrage tabagique</p> <p><i>Action 5 : Evaluation individuelle à 6 mois de la démarche de sevrage</i> But : Mesurer l'efficacité et l'impact du projet sur les entreprises concernées.</p>
	Planification	<p>Secteur Valenciennois : Action 1 : À partir de septembre 2022 et au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles IDEST (selon souhait de l'IDEST et accord du médecin responsable de l'équipe locale) Action 2 : Juin à septembre 2023 (6 IDEST) Action 3 : Octobre / Novembre 2023 Action 4 : Novembre 2023 Action 5 : Juin 2024</p> <p>Secteur Sambre Avesnois : Action 1 : Juillet 2023 Action 2 : Septembre / octobre 2023 Action 3 : Novembre 2023 Action 4 : Janvier 2024 Action 5 : Avril-mai 2024</p>
	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> » CSAPA La boussole (Secteur Valenciennois) » Partenaires tabacologie secteur Sambre-Avesnois » Hauts de France Addictions

	Moyens mobilisables	<p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » L'équipe de santé au travail (IDEST + médecins) <p><u>Moyens matériels /techniques :</u></p> <p><u>Secteur Valenciennois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Bureaux de consultation IDEST / bureau en entreprise » Outil informatique » Dossiers de suivi individuels en tabacologie (informatisé) » Ordonnanciers (manuscrit - Hauts de France Addictions) » Co-Testeur <p><u>Secteur Sambre Avesnois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Spirométrie <p><u>Moyens de communication :</u></p> <p><u>Secteur Valenciennois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Site internet / réseaux sociaux / journal adhérent / Newsletter / Flyers <p><u>Secteur Sambre Avesnois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Diaporama, outils institutionnels
Résultats et indicateurs	Résultats attendus	<p><u>Grand-Hainaut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Réduction du nombre de fumeurs en entreprise » Renforcer l'accompagnement et le suivi individuel au sevrage tabagique » Accentuer la QVCT par la sensibilisation des employeurs et des salariés.
	Indicateurs	<p><u>Secteur Valenciennois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Nombre de fumeurs pris en charge en consultations d'accompagnement au sevrage par les IDEST » Nombre de fumeurs accompagnés devenus non-fumeurs à 6 mois - 12 mois - 18 mois - 2 ans <p><u>Secteur Sambre Avesnois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> » Proportion de fumeurs / secteurs d'activité » Nombre de fumeurs par entreprise



ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPTE-RENDU DE LA CMT VALIDANT LE PROJET DE SERVICE



COMPTE RENDU CMT N°71 EXCEPTIONNELLE

Du mardi 14 novembre 2023

Horaire : 9h00
Lieu : Grande salle de réunion à ST SAULVE

Présents :

Mesdames :

Isabelle VILALTA, Fabienne RENAUT, Vanessa GOSSEENS, Emmanuelle BRIQUET, Pauline BORNE, Estelle DUBOIS, Justine HILAIRE, Ingrid ARIAS, Sabine DIFFEMBACH, Julie SOBASZEK, Lucille TROUILLET, Clara GILLOT, Elodie SENAVE, Patricia SETAN, Véronique HANON, Mélanie CALLE, Virginie DELEZENNE, Dr Florence MEURANT, Dr Sarah DELBOUVRY

Messieurs :

Rémy HUBAUT, Florent Monget, Bruno Figurski, Tony Bureau, Yann Flanquart, Dr KIBOBO

Absents :

Mesdames Sylvie DEVOS, Valérie Marcq
Dr Estelle BEKONO, Dr Christine CUSSEAU, Dr Dahlia SEAK SAN, Dr Philippe MINE

1. Présentation du projet Hainaut et projets de service

a. Projet Hainaut

Points d'étapes-clef :

- 24/10/2023 accord des 4 instances CA CC ASTAV/STSA
- Remise de la demande des agréments et du projet de service à la DREETS d'ici jeudi 16/11/2023
- Parution officielle le 27/11/2023
- CA et CC ASTAV/STSA courant décembre 2023 pour définir le projet de budget et les tarifs 2024 du « grand Hainaut »
- 2 AG ASTAV + 2 AG STSA courant décembre 2023 : avis sur le traité de fusion (délai obligatoire de 2 mois après les 1^{er} CA CC d'octobre 2023
- Fusion prévue au 01/01/2024
- Courant janvier 2024 : gouvernance post fusion sera mise en place
- Répartition politique des sièges ASTAV et STSA en tenant compte de la représentativité des 2 entités et équitablement (territoire et syndicat).
- Accord de représentativité pour les élections professionnelles de l'ASTAV courant décembre 2023. La représentativité sera gardée sur les deux structures.
- Négociations sociales pendant 15 mois après janvier 2024.

Échelle du Hainaut :

- Pour 11 400 entreprises et 115 000 salariés
- 3 agréments demandés pour 2024-2028
- Certification ISO 9001 prévue pour 2025 pour tous les sites
- 6 sites de proximité
- 130 professionnels
- Projets de service : 3 axes stratégiques, 8 fiches thématiques, 35 actions

Réunion de deux structures avec de nombreuses années d'expérience.

Ressources : équipements et moyen adaptés dont deux chantiers :

- Rénovation infrastructurelle et SI
- Archivage et dématérialisation

Amélioration continue :

- Réflexion sur comment nous réfléchissons ensemble pour améliorer nos process vis-à-vis de nos adhérents. Réflexion à mener sur notre structuration et notre organisation. Mme Trouillet a rencontré d'autres entreprises de la région pour échanger sur la mise en norme ISO.

b. Présentation du projet de service 2023-2028

Axe 1 : Prévention primaire et prévention de l'usure professionnelle

- Les Risque graves ou mortel :

- Fiche-action 1 : Les Risques routiers
- Fiche-action 2 : Les risques chimiques en entreprise

- Autres risques :

- Fiche-action 3 : Prévenir les TMS
- Fiche-action 4 : La prévention des risques auditifs en entreprise

Axe 2 : Agir en amont et renforcer la Culture de la prévention en entreprise

- Fiche-action 5 : Agir en préventive sur les Risques psychosociaux
- Fiche-action 6 : Rendre acteur de la prévention les acteurs de l'entreprise

Axe 3 : La désinsertion professionnelle et le Maintien dans l'emploi

- Fiche-action 7 : Améliorer la prise en charge et la coordination de la désinsertion professionnelle et du Maintien dans l'emploi

Axe 4 : Décloisonnement Santé travail-Santé publique

- Fiche action 8 : Accompagnement au sevrage tabagique et action anti-tabac

Délibération de la CMT liée à la présentation des dossiers de demandes de renouvellement des agréments et du projet de service de la structure 2024-2028 :

Totalité des présents ont voté « Pour »

2. Questions-Réponses :

M. MONGET :

Comment cela se passe si le médecin-inspecteur dénonce une ou plusieurs actions des fiche-actions ? Cela est déjà arrivé dans le passé.

M. FLANQUART :

Proposition au médecin-inspecteur d'aborder le sujet dans les semaines suivantes. Si l'on suit les axes du PRST4 et en gardant les objectifs clairs, les actions ne peuvent s'écarter de ce qu'attend le médecin-inspecteur.

M^{me} VILALTA :

Où retrouve-t-on le CPOM dans le projet de service ?

M. FLANQUART :

On ne développe pas de CPOM. Discussion en cours avec la CARSAT sur un partenariat avec signature d'une convention. Depuis 2012, obligation de développer les CPOM, mais rarement fait au niveau des SPSTI. Les CPOM réalisés sont peu concluants.

M^{me} Hilaire :

Quel sera l'avenir de la CMT ?

M. FLANQUART :

Une réorganisation de la CMT sera prévue pour avoir une représentativité des métiers. 1 médecin par secteur, et 1 représentant par métier, et 1 représentant des fonctions supports. Plus une commission comporte de membre, plus elle risque de perdre en efficacité.

D' Meurant :

Avec les projets de service, il y a des pilotes/copilotes qui ne font pas partie de la CMT, et cela augmente le nombre de personnes présentes. Possibilité de mettre en premier point dans l'ordre du jour le point d'avancement des projets pour libérer les pilotes/copilotes.

M. Monget :

Le règlement intérieur doit-il être revu ?

M. FLANQUART :

Pas forcément. La façon d'organiser la CMT sera certainement différente.

M^{me} Hilaire :

Il faudra certainement quelques années pour avoir une unicité, car le nombre de personnel est plus important. Mais il faut se laisser du temps.

M. HUBAUT :

La budgétisation des actions a été réalisée au niveau ASTAV. Quelle est la réflexion pour l'augmentation du territoire et des actions étendues sur le budget ?

M. FLANQUART :

Il reste des zones de budgétisation encore floues. A ajuster au fur et à mesure des fiches actions menées. Une souplesse du budget est possible.

M. HUBAUT :

Une formation TEAMS et des applications informatiques est-elle prévue ?

M. FLANQUART :

Oui, il y aura des formations prévues, et à adapter en fonction des besoins. Par ailleurs, il existe une commission formation sur le secteur du valenciennois (ASTAV), par la suite elle englobera tous les secteurs. Il faut aussi envisager une délégation au congrès de médecine en 2024.

M. Monget :

Des prestataires et devis ont été réalisés concernant du matériel métrologique. Quand pourra-t-on avoir une réponse sur le budget alloué ?

M. FLANQUART :

La création d'une commission « Matériels » est souhaitée pour 2024, pour avoir une globalisation des moyens, et de tester des outils avant de le déployer à plus large échelle.

M^{me} Hilaire :

Les membres de STSA ne sont pas présents sur Teams ou sur les bases documentaires. Comment fluidifier la communication des informations ? Quel relais des informations communiquées à l'ASTAV et effectué auprès du personnel STSA ?

M^{me} DELEZENNE :

Avec TEAMS, est-ce possible d'ouvrir les droits ? C'est parfois complexe de renvoyer les documents rapidement aux collaborateurs. A ce jour, les mails sont transférés.

M. FLANQUART :

Matériellement et techniquement possible sur l'ouverture des droits. Doit voir avec Rudy Delcambre le 16/11/2023 pour travailler sur ce sujet.

M^{me} VILALTA :

Quand Padoa sera effectif sur la Sambre Avesnois ?

M. FLANQUART :

Il était difficile d'impulser PADOA avant les accords des CA sur le traité de fusion. PADOA a émis des réticences à la suite de mésaventures passées. Groupe non encore constitué, une 1^{ère} réunion est prévue fin novembre 2023, sans date précise. La mise en place effective est prévue pour le 22 mai 2024

Le groupe de travail PADOA sera mis en place, avec un référent général pour suivre le déploiement, un référent technique (Rudy Delcambre) + 1 COPIL PADOA.

PADOA accompagne au déploiement.

La date de la prochaine CMT est prévue le lundi 4 décembre 2023 à 13h30 : questionnaire pour associer les membres CMT de STSA, pour éviter les redondances et perte de temps. M. Flanquart y est favorable.

ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU DU CA VALIDANT LE PROJET DE SERVICE



ASSOCIATION de SANTE au TRAVAIL de l'ARRONDISSEMENT de VALENCIENNES
Association loi 1901 - Enregistrement préfectoral W 596001851
Siège : 1, avenue de l'Europe 59880 SAINT SAULVE
Siret: 783 862 238 / 00186 - APE: 8621 Z
TVA intracommunautaire FR 12 783862238

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 14 novembre 2023

Etaient présents :

Docteur Philippe MINE, Président
Madame Nora TAALBA (Label Vie Service)
Messieurs Robin DELLETTRE (FFB), Christian LEBRUN (HIOLLE), Olivier LEFEBVRE (U.I.M.M.),
Membres représentant des Employeurs,

Madame Fatima BENAICHE (CGT),
Messieurs Grégory RENARD (FO), Frédéric VANDENBERGHE (CFDT),
Membres représentant des Salariés.

ainsi que :

Monsieur Yann FLANQUART, Directeur,
Madame Sabine BUCHLA, Secrétaire de séance.
Docteur Christine CUSSEAU, Florence MEURANT, Dahlia SEAK SAN, Déléguée des médecins de secteur.

Etaient excusés :

Mesdames Marion PERETTI (Prodifa), Valérie SCHATTEMAN (CECH) (pouvoir Dr MINE),
Messieurs Alain DARNONCOUR (AETSI) (pouvoir Docteur MINE), Eric PERIGNY (Cabinet PHA) (pouvoir Dr MINE),
Membres représentant des Employeurs.

Mesdames Sandrine JURGAWCZYNSKI (CGT) (pouvoir Madame BENAICHE), Yamina PECQUEUX (CFTC),
(pouvoir Monsieur ZIMNIEWSKI)
Messieurs Aurélien DESPRET (FO) (pouvoir Monsieur RENARD), Ivan ZIMNIEWSKI (CFE CGC) (pouvoir Dr MINE),
Membres représentant des salariés.

Docteurs Sarah DELBOUVRY, Odile LOINTIER, Déléguées des médecins de secteur.

Etaient absents :

Madame Patricia FOURNIER (Aux délices),
Membre représentant des Employeurs.

Messieurs Laurent ABRAHAM (CFTC), Claude DELRUE (CFDT)
Membres représentant des salariés.

ORDRE DU JOUR

Avis du Conseil d'Administration sur la demande de renouvellement des agréments incluant le projet de service à l'échelle du Hainaut

Docteur Philippe MINE ouvre la séance à 17h30

Il souhaite la bienvenue aux Membres présents, dresse la liste des administrateurs excusés et des pouvoirs attribués.

Nous accueillons un nouveau membre désigné par l'organisation syndicale FO, il s'agit de Monsieur Grégory RENARD.

La loi n°2021-1018 du 2 août 2021 qui vise à renforcer la prévention en entreprise conduit à des exigences nouvelles en matière de services à destination des entreprises et de leurs salariés, de moyens nécessaires à leur mise en œuvre, en termes de certification, de modalités d'amélioration continue.

Conscients des enjeux actuels et à venir, les Services de Prévention et de Santé au Travail de Valenciennes (ASTAV) et de Maubeuge (STSA) ont exprimé leur volonté commune d'unir leurs forces, leurs atouts afin d'agir de manière performante.

Ainsi, à compter de janvier 2024, un nouveau Service de Prévention et de Santé au Travail, porté juridiquement par l'ASTAV, interviendra sur les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Valenciennes ; soit sur un territoire qui regroupe 1/6^{ème} des habitants, des emplois et des entreprises des Hauts-de-France. Un territoire usuellement nommé « le Hainaut ».

En qualité de Service de Prévention et de Santé au Travail, il a pour mission d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. À cette fin, l'association conduit des actions de santé au travail dans le but de préserver leur santé physique et mentale tout au long de leur parcours professionnel.

Le Service assure un rôle de conseiller auprès des employeurs, des travailleurs et de leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels auxquels ils sont exposés et ceux qu'ils peuvent rencontrer lors de leur exercice professionnel.

Son action contribue à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de prévenir, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.

Sur le plan opérationnel il s'appuie sur les expertises et les compétences d'une équipe pluridisciplinaire étoffée, composée de professionnels de santé spécialisés (médecins du travail, infirmiers), d'intervenants en prévention des risques professionnels, d'auxiliaires médicaux, d'assistants spécialisés...

Sur le fondement de la loi du 2 août 2021 qui a récemment réformé la « santé au travail », le Service propose aux entreprises ainsi qu'à leurs salariés un socle commun de services et assure des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail.

L'offre-socle de services proposée par le Service couvre l'ensemble de ses missions, uniformément sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse de :

- Prévention des risques professionnels, incluant en outre l'élaboration systématique d'une fiche d'entreprise et l'accompagnement, le conseil des entreprises dans l'élaboration de leur DUERP ;
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés, à travers l'ensemble des visites médicales prévues par la réglementation ;
- Prévention de la désinsertion professionnelle à travers la mise en place et l'animation d'une cellule dédiée, chargée d'accompagner les salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé.

Le Service propose en parallèle une offre spécifique destinée aux indépendants et une offre de services complémentaires.

En complément des missions précitées, un projet de service définit les priorités d'actions du Service pour la période 2023-2028.

Cette programmation pluriannuelle a été élaborée durant plusieurs mois au sein des commissions médico-techniques sur la base d'un diagnostic territorial.

Ce plan a été validé par les conseils d'administration de l'ASTAV et de STSA après avis des commissions de contrôle respectives.

Les priorités d'actions ont été définies en fonction :

- Du cadre des missions des Services de Santé au Travail précité (art. L 4622-2 du Code du travail) ;
- Des orientations de la politique nationale (Plan Santé Travail, notamment) et de son volet régional (PRST4), en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail, d'amélioration des conditions de travail ;
- Des besoins des 9 388 entreprises adhérentes localisées sur le Hainaut et de leurs 130 637 salariés, en faveur de la prévention de la santé et de la qualité de vie au travail ;
- De la nécessité d'adapter les moyens humains, techniques et organisationnels de la structure aux enjeux d'avenir.

Ce projet de service est l'élément central de la demande (de renouvellement) d'agrément.

Ses finalités sont multiples :

- Agir sur la sinistralité ;
- Faciliter la compréhension des enjeux et la mise en place de plans d'actions de prévention ;
- Lutter contre les risques de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien et le retour à l'emploi.

Après avoir étudié 10 grandes thématiques dans le cadre du diagnostic territorial, le projet de service 2023-2028 retenu est structuré de 4 axes stratégiques, composés de 8 fiches-actions thématiques :

- Axe1 Prévention primaire Prévention de l'usure professionnelle
 1. « La prévention du risque routier en milieu professionnel » ;
 2. « Les risques chimiques en entreprise » ;
 3. « Accompagner les entreprises dans la prévention des risques auditifs » ;
 4. « Prévenir les Troubles Musculosquelettiques (TMS) » ;
- Axe 2 Culture de la prévention
 5. « La prévention des risques psychosociaux » ;
 6. « Rendre acteur de la prévention les acteurs de l'entreprise » ;
- Axe 3 Prévention de la désinsertion professionnelle
 7. « Améliorer la prise en charge et la coordination liée à la PDP et le Maintien dans l'emploi » ;
- Axe 4 Décloisonnement santé travail - santé publique
 8. « Prévenir des addictions en entreprise : le tabac ».

Au total, 35 actions spécifiques, liées au projet de service, seront développées sur les cinq ans à venir.

Le projet de service permet également de donner une lisibilité des actions menées par le Service auprès des entreprises adhérentes, de leurs salariés, des pouvoirs publics et des partenaires locaux de la santé au travail. En outre, il s'inscrit pleinement dans son écosystème.

Délibération – Présentation des dossiers de demandes de renouvellement des Agréments (Agrément Général, Agréments ETT, Agrément DATR) et du projet de service de la structure pour la période 2023-2028

Après avoir été informé du projet, de ses conséquences et en avoir échangé entre les membres,
Le Conseil d'Administration approuve les dossiers de demandes de renouvellement des Agréments et le projet de service de la structure pour la période 2023-2028

Vote pour : 14 (Dont 7 pouvoirs)
Vote contre : 0
Abstention : 0

Docteur Philippe MINE – Président



Un Administrateur présent



ANNEXE 3 : COMPTE-RENDU DE LA CC VALIDANT LE PROJET DE SERVICE



ASSOCIATION de SANTE au TRAVAIL de l'ARRONDISSEMENT de VALENCIENNES
Association loi 1901 - Enregistrement préfectoral W 596001851
Siège : 1, avenue de l'Europe 59880 SAINT SAULVE
Siret: 783 862 238 / 00186 - APE: 8621 Z
TVA intracommunautaire FR 12 783862238

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE CONTROLE du 14 novembre 2023

Etaient présents :

Fatima BENAICHE (C.G.T.) – Présidente de la Commission de Contrôle,
Sandrine JURGAWCSZYNSKI (CGT)
Frédéric VANDENBERGHE (CFDT)
Membres représentant des salariés

Thierry DESCAMPS (SJD Bâtiment),
Olivier LEFEBVRE (U.I.M.M.) - Secrétaire de la Commission de Contrôle
Membres représentant des employeurs

Ainsi que :

Les Docteurs Christine CUSSEAU, Florence MEURANT, Dahlia SEAK SAN médecins déléguées de secteur.
Yann FLANQUART, Directeur
Sabine BUCHLA – Secrétaire de séance.

Etaient excusés :

Eric PERIGNY (Cabinet PHA),
Membre représentant des employeurs

Aurélien DESPRET (FO),
Membre représentant des salariés

Docteurs, Sarah DELBOUVRY Odile LOINTIER, médecins déléguées de secteur

Etaient absents :

Claude DELRUE (CFDT),
Membre représentant des salariés

ORDRE DU JOUR

Avis de la Commission de Contrôle sur la demande de renouvellement des agréments incluant le projet de service à l'échelle du Hainaut

Ouverture de la séance à 17h00 par Madame Fatima BENAICHE.

La loi n°2021-1018 du 2 août 2021 qui vise à renforcer la prévention en entreprise conduit à des exigences nouvelles en matière de services à destination des entreprises et de leurs salariés, de moyens nécessaires à leur mise en œuvre, en termes de certification, de modalités d'amélioration continue.

Conscients des enjeux actuels et à venir, les Services de Prévention et de Santé au Travail de Valenciennes (ASTAV) et de Maubeuge (STSA) ont exprimé leur volonté commune d'unir leurs forces, leurs atouts afin d'agir de manière performante.

Ainsi, à compter de janvier 2024, un nouveau Service de Prévention et de Santé au Travail, porté juridiquement par l'ASTAV, interviendra sur les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Valenciennes ; soit sur un territoire qui regroupe 1/6^{ème} des habitants, des emplois et des entreprises des Hauts-de-France. Un territoire usuellement nommé « le Hainaut ».

En qualité de Service de Prévention et de Santé au Travail, il a pour mission d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. À cette fin, l'association conduit des actions de santé au travail dans le but de préserver leur santé physique et mentale tout au long de leur parcours professionnel.

Le Service assure un rôle de conseiller auprès des employeurs, des travailleurs et de leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels auxquels ils sont exposés et ceux qu'ils peuvent rencontrer lors de leur exercice professionnel.

Son action contribue à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de prévenir, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.

Sur le plan opérationnel il s'appuie sur les expertises et les compétences d'une équipe pluridisciplinaire étoffée, composée de professionnels de santé spécialisés (médecins du travail, infirmiers), d'intervenants en prévention des risques professionnels, d'auxiliaires médicaux, d'assistants spécialisés...

Sur le fondement de la loi du 2 août 2021 qui a récemment réformé la « santé au travail », le Service propose aux entreprises ainsi qu'à leurs salariés un socle commun de services et assure des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail.

L'offre-socle de services proposée par le Service couvre l'ensemble de ses missions, uniformément sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse de :

- Prévention des risques professionnels, incluant en outre l'élaboration systématique d'une fiche d'entreprise et l'accompagnement, le conseil des entreprises dans l'élaboration de leur DUERP ;
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés, à travers l'ensemble des visites médicales prévues par la réglementation ;
- Prévention de la désinsertion professionnelle à travers la mise en place et l'animation d'une cellule dédiée, chargée d'accompagner les salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé.

Le Service propose en parallèle une offre spécifique destinée aux indépendants et une offre de services complémentaires.

En complément des missions précitées, un projet de service définit les priorités d'actions du Service pour la période 2023-2028.

Cette programmation pluriannuelle a été élaborée durant plusieurs mois au sein des commissions médico-techniques sur la base d'un diagnostic territorial.

Ce plan a été validé par les conseils d'administration de l'ASTAV et de STSA après avis des commissions de contrôle respectives.

Les priorités d'actions ont été définies en fonction :

- Du cadre des missions des Services de Santé au Travail précité (art. L 4622-2 du Code du travail) ;

- Des orientations de la politique nationale (Plan Santé Travail, notamment) et de son volet régional (PRST4), en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail, d'amélioration des conditions de travail ;
- Des besoins des 9 388 entreprises adhérentes localisées sur le Hainaut et de leurs 130 637 salariés, en faveur de la prévention de la santé et de la qualité de vie au travail ;
- De la nécessité d'adapter les moyens humains, techniques et organisationnels de la structure aux enjeux d'avenir.

Ce projet de service est l'élément central de la demande (de renouvellement) d'agrément.

Ses finalités sont multiples :

- Agir sur la sinistralité ;
- Faciliter la compréhension des enjeux et la mise en place de plans d'actions de prévention ;
- Lutter contre les risques de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien et le retour à l'emploi.

Après avoir étudié 10 grandes thématiques dans le cadre du diagnostic territorial, le projet de service 2023-2028 retenu est structuré de 4 axes stratégiques, composés de 8 fiches-actions thématiques :

- Axe 1 Prévention primaire Prévention de l'usure professionnelle
 1. « La prévention du risque routier en milieu professionnel » ;
 2. « Les risques chimiques en entreprise » ;
 3. « Accompagner les entreprises dans la prévention des risques auditifs » ;
 4. « Prévenir les Troubles Musculosquelettiques (TMS) » ;
- Axe 2 Culture de la prévention
 5. « La prévention des risques psychosociaux » ;
 6. « Rendre acteur de la prévention les acteurs de l'entreprise » ;
- Axe 3 Prévention de la désinsertion professionnelle
 7. « Améliorer la prise en charge et la coordination liée à la PDP et le Maintien dans l'emploi » ;
- Axe 4 Décloisonnement santé travail - santé publique
 8. « Prévenir des addictions en entreprise ; le tabac ».

Au total, 35 actions spécifiques, liées au projet de service, seront développées sur les cinq ans à venir.

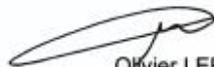
Le projet de service permet également de donner une lisibilité des actions menées par le Service auprès des entreprises adhérentes, de leurs salariés, des pouvoirs publics et des partenaires locaux de la santé au travail. En outre, il s'inscrit pleinement dans son écosystème.

La commission de contrôle réunie le mardi 14 novembre émet un avis favorable aux demandes de renouvellement des agréments : général, ETT et DATR

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BENAICHE lève la séance 17H30.



Fatima BENAICHE
Présidente de la Commission
De Contrôle



Olivier LEFEBVRE
Secrétaire de la Commission
de Contrôle

Yann FLANQUART
Directeur de l'A.S.T.A.V.



1 avenue de l'Europe, 59880 SAINT-SAULVE